

N° 65

# L'ami de Rezé

Juin 2011 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 3 €

## Sommaire

Le mot du Président – Michel Kervarec .....	Page 1
L'Assemblée générale 2011 .....	Pages 3 à 4
Industriels nantais à Rezé au 19 <sup>e</sup> siècle – Yann Vince .....	Pages 5 à 14
Monsieur de Monti, secrétaire du prince de Bouillon à Londres – Jean Seutein .....	Pages 15 à 22
Un peu de toponymie – Michel Kervarec .....	Pages 23 à 24
Souvenirs des guerres de Vendée de Louise Barbier – Liliane Biron .....	Pages 25 à 40
L'enseignement primaire à Rezé de 1801 à 1870 – Maryvonne Martin.....	Pages 41 à 49
<i>Compte-rendu du mémoire de Dominique Avril</i>	



La déroute de Cholet



## Le mot du président

Avec ce mot, nous reprenons le cours ordinaire de notre bulletin après les deux numéros spéciaux consacrés aux souvenirs de Marcel Thomazeau. Le courrier que nous avons reçu et les nombreux témoignages en rapport nous ont montré combien nous avons eu raison de faire ce choix.

Dans le numéro présent, les lecteurs trouveront deux contributions relatives à la Révolution française, sujet toujours riche et important de notre histoire.

Notre amie Liliane Biron a ainsi trouvé chez des voisins un récit fait par une de leurs ancêtres sur ce qu'elle avait vécu à Cholet, alors qu'elle était une fillette en 1793-1794. Quant à Jean Seutein, grâce à monsieur Brangolo, un de ses amis, il porte à notre connaissance un certain nombre de lettres d'un membre de la famille de Monti émigré en Angleterre adressées au duc de Bouillon, chargé de régler les problèmes de l'émigration dans ce pays.

Pour le 19<sup>e</sup> siècle, Yann Vince traite de l'industrie et des industriels à Rezé, alors que Maryvonne Martin aborde la question de l'enseignement primaire à travers le mémoire sur la question écrit par Dominique Avril.

Michel Kervarec fait, quant à lui, une petite étude toponymique sur trois lieux-dits au sens controversé : Trentemoult, Pont-Rousseau et Touffou.

L'Association a tenu son Assemblée générale dans de bonnes conditions. Ceux qui n'ont pu venir trouveront un compte-rendu de celle-ci. Ils seront ainsi au fait des évolutions et pourront vérifier qu'avec ses 158 adhérents, la Société des Amis de Rezé se porte toujours bien.

Le président



## L'Assemblée générale 2011

Le 25 mars, à la salle du Seil, près d'une quarantaine de personnes assistaient à l'Assemblée générale de notre association. De très nombreuses procurations avaient été envoyées, preuve que la Société des Amis de Rezé se porte bien.

Dans son rapport d'activité, le président a d'abord traité de ce qui avait trait au patrimoine. Il a rappelé les points vus l'année précédente, tel le rachat du domaine de la Classerie par la ville lié au départ de l'École d'éducateurs vers la Bourderie dans un avenir proche. Il a évoqué l'aménagement de ce dernier site qui débouchera sur l'intégration du bourg à l'ensemble urbain.

A aussi été évoqué le domaine de Praud, déjà municipalisé et dont les bâtiments doivent être utilisés pour des activités publiques.

A l'église Saint-Pierre, une phase de travaux s'achève et il reste beaucoup à faire, mais ce sera plus tard.

L'Association a, pour sa part, récupéré la croix de l'ancienne chapelle Notre-Dame de la Blanche, du 17<sup>e</sup> siècle, détruite en 1915. Cette croix était conservée par un particulier, aujourd'hui décédé. Elle est en calcaire et bien préservée. Nous l'avons cédée à la commune pour qu'elle figure au futur Centre pour le patrimoine rezéen lequel devrait voir le jour sur le site de Saint-Lupien. Ce lieu devrait perdre son allure d'abandon et ainsi être mieux mis en valeur.

Concernant l'histoire locale, elle apparaît à travers notre bulletin. Le président a rappelé qu'exceptionnellement l'association est parvenue à publier quatre bulletins depuis la dernière Assemblée générale, ce qui a demandé beaucoup de travail.

La publication des Mémoires de Marcel Thomazeau a été particulièrement appréciée, à en juger par les témoignages recueillis.

Nous étions fortement représentés, bien au-delà des membres du Conseil d'administration, lors de la venue de Thomazeau à Rezé à l'occasion de l'exposition sur la Résistance et le procès des 42.

Le président a signalé qu'en remerciement pour le travail fait, Marcel Thomazeau a fait parvenir un chèque de 500 euros à l'association.

Le temps est venu maintenant de reprendre le cours ordinaire de nos publications. Nous avons déjà les articles nécessaires pour le n°65 du bulletin et quelques uns pour le suivant.

Le président a signalé que la question se pose de faire reparaître certains livres épuisés et qui peuvent intéresser les nouveaux Rezéens, à commencer par le plus ancien : "Rezé pendant la Révolution et l'Empire", l'ouvrage que mesdames Proust, Larignon et Lamotte d'Incamps ont consacré aux Rezéens pendant la Seconde Guerre mondiale n'est pas épuisé, mais il a besoin d'être réactualisé, les archives, encore fermées à l'époque où elles ont fait leurs recherches, étant maintenant accessibles.

Pour le livre consacré à la Révolution, il est proposé de le faire saisir par Internet.

Les archives municipales de Rezé disposant aujourd'hui d'un fonds concernant l'entreprise Champenois, il a été proposé d'écrire son histoire. Notre amie Maryvonne Martin en prendrait la direction.

Il fut aussi question des conférences du cycle des Mardis de l'histoire mis en place avec la Résidence pour personnes âgées de Saint-Paul et l'ORPAR. Dans l'ensemble, le bilan est positif, mais nous pensons que le cercle des auditeurs pourrait être élargi. Les intervenants sont pour la plupart rodés à ce genre d'exercice et la salle est des plus agréables. Tout est là pour qu'il y ait plus de monde.

Le président est passé ensuite aux activités extérieures.

La rentrée de septembre coïncide avec le Forum des associations. De ce côté-là, il n'y a rien à dire de plus que l'année précédente et, le 3 septembre, nous serons encore là, le bilan étant tout à fait positif.

La fête du quai Léon Séché est pour l'association le temps fort majeur et son stand avec panneaux d'exposition est habituellement toujours plein. Malheureusement, les conditions météorologiques étaient désastreuses et la fréquentation en a beaucoup souffert.

Les Journées du patrimoine, par contre, ont bénéficié d'un temps très favorable. Le stand avec panneaux tenu à l'église du Rosaire a été fréquenté. Il est vrai qu'un concert avait attiré beaucoup de monde et que l'Association en a profité.

A l'église Saint-Pierre, notre présence a aussi été positive et la visite du bourg organisée par Jean Seutein s'est avérée pleine d'intérêt. Il en fut de même avec la visite de Trentemoult.

Nous avons aussi été présents à la Biennale généalogique de Vertou qui a connu une fréquentation en baisse. Mais, malgré cela, le bilan s'est avéré très positif pour l'Association.

Dans son rapport, le président a évoqué deux missions rémunérées proposées par la ville. La première consiste à présenter brièvement l'histoire de chacun des 7 quartiers de Rezé, en insistant sur la période contemporaine. Ce travail mené par Yves Lostanlen et Michel Kervarec est en voie d'achèvement.

La seconde consiste à aller recenser dans les cimetières les tombes anciennes à l'abandon qui méritent d'être préservées soit pour leur valeur architecturale, soit pour leur valeur historique.

Après ce tour d'horizon, le président a rappelé que l'Association dispose désormais d'un local offert par la ville juste à côté de la mairie. Une discussion suivit sur les points abordés.

Après le rapport du président, l'assemblée a écouté le rapport financier de Marie-Thérèse Vassener. Nous avons remarqué que les finances étaient saines malgré le gros investissement que fut la publication des mémoires de Marcel Thomazeau.

L'Association compte 156 membres à jour de leurs cotisations, les nouvelles adhésions compensant les décès et les départs.

Le problème des adhérents – une trentaine – habitants hors Rezé et recevant leurs bulletins par courrier a été posé à cause des frais postaux. L'Assemblée a décidé de maintenir la cotisation au taux actuel mais de faire payer aux personnes concernées les frais de port, soit six euros par an, à partir de l'A.G. 2012.

Après les rapports, l'Assemblée est passée au renouvellement du tiers sortant au Conseil d'administration. Notre amie Annick Le Goff, qui avait demandé à être relevée, a été remplacée par Maryvonne Martin. Tous les autres sortants ont été reconduits.

Pour finir, Yann Vince, nous a présenté un montage relatif au petit patrimoine rezéen : moulins, chapelles, calvaires, etc.

L'Assemblée s'est terminée par le pot de l'amitié.

## Industriels nantais à Rezé au 19<sup>ème</sup> siècle

Par Yann VINCE

Après l'âge d'or du trafic maritime et fluvial que connût Nantes au 18<sup>ème</sup> siècle, les activités industrielles mises en sommeil sous la Révolution et l'Empire sont relancées. Dès 1815, le trafic portuaire reprend, lentement mais sûrement. Raffineries de sucre, textile, indiennage, mécanique, construction de navires en bois constituent l'essentiel de ses activités. Au siècle de la vapeur, rien ne poussait Nantes à se tourner résolument vers l'industrie. Pourtant Nantes sut s'adapter. Peu à peu les charpentiers de navires laissent la place aux architectes navals, aux ingénieurs. Tout le 19<sup>ème</sup> siècle correspondra pour Nantes à un essor sans précédent de ses activités maritimes, portuaires et industrielles.

En 1844, la construction navale et la métallurgie représentent 17,8 % du chiffre d'affaires alors que le raffinage du sucre s'élève à 32,6 % avant d'atteindre, en 1861,

52,3 %. Le sucre l'emporte sur le coton. A l'instar de la « *candiserie* », de nouvelles industries naissent à Nantes, la plus importante étant la conserve. La métallurgie du fer-blanc prend son essor avec la création en 1893 des forges de Basse-Indre. Mais d'autres activités industrielles se développent : la fabrication du savon et des produits de toilette, la brasserie mais aussi la papeterie, grâce au port. Pour répondre aux besoins de l'agriculture, des usines d'engrais et de produits chimiques voient le jour, à commencer par l'exploitation du « noir animal ». Le négoce du vin devient une activité essentielle tandis que la proximité de l'eau et du fleuve favorise l'implantation de tanneries, activité qui connût une prospérité sans égale au moment de la guerre de 1870. Le domaine de la propulsion des navires (hélices, machines à vapeur) ou des équipements de bord connaît une véritable révolution.



18. TRENTEMOUT-LES-NANTES — Sur la Loire vers Chantenay

Trentemout — La construction navale occupa nombre de travailleurs rezéens.  
Ici les chantiers de Chantenay

Un vent de modernité souffle sur le pays nantais et de nombreux entrepreneurs, industriels, armateurs profitent des progrès technologiques pour développer une telle activité que des fortunes nouvelles s'affichent bientôt. A la charnière des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles le grand port industriel qu'est devenu Nantes déborde sur les communes voisines : Rezé, Chantenay, Indre, etc.... Rezé voit s'installer tout en long du 19<sup>ème</sup> siècle des activités industrielles liées au développement de Nantes. D'ailleurs la grande ville tente à plusieurs reprises d'agglomérer définitivement de nouvelles portions de territoire. Pont-Rousseau fait l'objet d'une tentative de rattachement à Nantes sous le Second Empire. En 1908, tandis que Chantenay et Doulon sont rattachées à la ville, Rezé échappe de peu à l'annexion. Souvent d'ailleurs, ce sont les grands industriels, les grandes familles nantaises qui ont acheté ou fait construire de belles demeures dans l'agglomération, qui défendent cette politique expansionniste. La famille Champenois en fut un exemple frappant.

Dans son ouvrage « *Capitaines d'industrie à Nantes au XIXe siècle* » (1), Yves Rochecongar s'est attaché à suivre les hommes qui ont fondé et dirigé les entreprises nantaises durant un demi-siècle, au moment fort de l'industrialisation. Les notices biographiques de 91 d'entre eux donnent un éclairage original permettant de restituer les parcours singuliers de ces hommes et de leurs familles. Sept d'entre eux entretenaient des rapports étroits avec Rezé, soit pour y développer leur activité, soit pour y résider. Pont-Rousseau, la Morinière, la Balinière où Praud en gardent encore aujourd'hui la mémoire.

**Extraits de « Capitaines d'industrie à Nantes au XIXe siècle » d'Yves Rochecongar :**

### **BIETTE Alexis Jean Baptiste**

Né le 6 janvier 1850 à Nantes, quai Turenne, il décède 4 place Mellinet à Nantes, le 14 août 1915.

Ce fabricant de savon et parfumeur est le fils d'un armateur, Alexis Biette (1824-1906) et d'une lingère, Marie Boutin (1824-1904) et le petit-fils d'un fabricant de chocolat, Pierre Biette. Il aura trois frères, Félix Michel (1855-1922), négociant en quincaillerie à Nantes ; Henri (1858-1900), industriel à Nantes et Francis Théodore (1860- ?), négociant en vins à Nantes.

Alexis Biette épouse en 1881 à Nantes Marie Léonie Adèle Beauchesne (1856 Mauves, Loire-Inférieure – 1923 Nantes), rentière, fille d'un inspecteur d'assurances domicilié à Vannes. Le couple aura cinq enfants : Régine Marie Biette (1884 Nantes- ?) qui épouse E. Nouvelon, notaire ; Alexis Michel Marie Biette (1886 Nantes-1926), licencié en droit, industriel ; Maxime Henri Eugène Biette (1890 Nantes – 1990), industriel ; Lionel François Jean Marie Biette (1892 Nantes - ?) ; Marie Yolande Biette (1894 Nantes – 1968) qui épouse Marcel Franquet, officier d'artillerie.

Sociétaire de la société des Amis des Arts dont il est le fondateur avec son frère Henri Biette, Alexis Biette est aussi sociétaire du cercle de l'Union. Les deux frères Biette participent également à la fondation, en 1909, avec Eugène de la Brosse et Edmond Fouché, de la Société nantaise d'Habitations, aujourd'hui société privée d'HLM à Nantes.

Alexis Biette est encore commis négociant lorsqu'il rachète, en 1882, la manufacture de bougies et de chandelles Moquet, Audigan et Gasnier, maison fondée en 1831. Très prospère, la manufacture exporte au Brésil et, en 1886, Alexis Biette lance l'activité savonnaire de ménage avec le savon *Croix d'or*, dont le slogan publicitaire est « *Croix d'or, le linge l'adore* ». La production de savon s'élève la première année à 811 500 kgs. De 1890 à 1899 il est en association avec son frère et Pierre Guillon sous la raison sociale Alexis

Biette, A. et H. Biette frères et Cie. En 1896, c'est le lancement du savon de toilette avec la Savonnerie moderne, en 1909, un atelier de cartonnerie, la Cartonnerie moderne. En 1906, il fonde la Parfumerie moderne et créé en 1912 avec son fils Michel la société Biette et Fils ayant pour objet la fabrication de savons de ménage et de toilette, de la parfumerie, de la glycérine et des bougies.

Conseiller de commerce avant la guerre de 1914, Alexis Biette contribua, au même titre que les parfumeurs parisiens, au renom des produits français à l'étranger. Il reçut de nombreuses distinctions et fut membre du jury des expositions universelles et internationales dont Paris en 1889, 1897, 1900, 1901, Vienne en 1900, Bruxelles en 1905 et 1910 (médaille d'or). La devise de la maison était : *Les savons Biette font les délices de la toilette.*

REZÉ (Loire-Inf.) — Château du Praud



Le château de Praud appartient à la famille Biette puis, par succession, à la famille Franquet qui le vendit à la ville de Rezé

A sa mort, la fortune d'Alexis Biette s'élevait à 4 012 152,51 francs. Il était propriétaire d'un des huit hôtels de la place Launay, construit par l'architecte Chenantais, et possédait à Rezé une résidence secondaire, le château de Praud (2). Passée en société anonyme avant la Première Guerre mondiale, la maison Biette est absorbée en 1940 par le groupe Lever. L'arrêt de l'activité de l'usine intervient en 1961. Les fondoirs ont été repris par Mainguet (3).

*La maison de Praud à Rezé devait passer par la fille d'Alexis Biette à la famille Franquet à laquelle la ville de Rezé acheta le domaine dans les années 1980.*

### CHAMPENOIS Félix Ludovic

Né à Rezé le 16 novembre 1857, il décède en 1928.

Ce négociant en fers et combustibles est le fils de Louis Etienne Ludovic Champenois (1826-1903), négociant et de Philomène Maria Delaunay (1838-1929) et

le petit-fils de Pierre-Louis Champenois (1789 - 1841 Rezé), fondateur d'un commerce de fers et de charbon et de Jeanne Marie Louise Franck (1800-1868). Il aura deux frères et deux sœurs : Etienne (1858-1859); Claire (1862-1862); Claire (1863 - 1942) qui épouse Francis

Méchinaud (1866-1911) ; Louis (1868 – 1941), négociant qui épouse Marie Garnier.

Félix Ludovic Champenois épouse en 1881 à Nantes Marie-Lucile Anne Leblanc (1858-1927) fille et petite-fille de constructeurs de navires à Nantes. Ils auront huit enfants, dont : Germaine Champenois (1882 – 1882) ; Pierre Champenois (1883 – 1955) qui épouse Germaine Rigault (1884 – 1950), fille d'un vinaigrier de Rezé à Pont-Rousseau ; Marcel Champenois (1885 – 1973) sulpicien ; Xavier Champenois (1866 – 1952), négociant qui épouse Germaine Vincent (1889 – 1967) fille d'un industriel tanneur de Nantes ; Marie Champenois (1887 – 1956) qui épouse le docteur Victor Luneau, médecin à Saint-Sébastien-sur-Loire ; Félix Champenois (1889 – 1979) ; Marguerite Champenois (1892 – 1901) ; Gabriel Champenois (1899 – 1988), ingénieur.

Félix Ludovic Champenois appartient à une famille originaire de la région de Blois. Son grand-père, Pierre Louis, fils d'un potier d'étain protestant arrivé à Nantes peu avant la Révolution, avait épousé en premières noces Marie Huard, le 19 mars 1812 (4). Félix Ludovic est né d'un deuxième lit. Fondée dès 1823, la maison Champenois s'installe à Pont-Rousseau où elle développe son commerce de fer avant de se livrer, à partir de 1852 à l'importation du charbon anglais en provenance de Cardiff par le port de Nantes.

*Ludovic Champenois sera l'un des principaux pétitionnaires du rattachement de Pont-Rousseau à Nantes sous le Second Empire (5).*

Félix Champenois et son frère Louis prirent la suite de leur père et forment entre eux une société en nom collectif sous la raison sociale F. & L. Champenois. En 1897, ils acquièrent un terrain en bordure de Loire à Rezé pour y installer un chantier de charbon importé par bateau. En 1900, ils créent une succursale à La Roche-sur-Yon où les Champenois ont une importante clientèle de forgerons ruraux. En 1910, ils élargissent encore leur activité en y ajoutant le commerce des machines agricoles et plus particulièrement de charrues. La société

emploie alors une quarantaine de personnes. La maison Champenois existe toujours sous le nom de Champenois Collectivités et est dirigée par un descendant direct de Félix, Didier Champenois.

Félix Champenois et son frère Louis jouissaient d'une certaine notoriété à Rezé où ils étaient membres du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Paul, ce qui les conduisit à intervenir dans les inventaires de 1906. Félix racheta pour la somme de 28 000 francs, l'école des garçons Saint-Paul au nom de son fils sulpicien, prêtre à Paris, lequel en fit don à la société civile de l'école. Il créa la maison hospitalière de Saint-Paul à Rezé. Enfin, il fut membre de la chambre de commerce. Sans être très fortuné, Félix Champenois possédait une maison familiale à Rezé ainsi qu'une maison secondaire à Batz-sur-mer.

#### **GRANDJOUAN Paul François**

Né le 3 février 1841 à Nantes, il décède 11 rue Deshoulières à Nantes, le 28 décembre 1907.

Cet entrepreneur de services (répurgation et transport) est le fils de François Grandjouan (1815 Le Pellerin – 1872 Nantes), herbager et de Jeanne Fruneau (1815 - ?). Il est l'aîné d'une fratrie comprenant deux autres frères et une sœur : François (1843 Nantes - ?) qui épouse Marie Freudenthaler, fille d'un maître brasseur d'origine autrichienne ; Jules Joseph (1845 - ?) qui épouse Adèle Chatelier – ce sont les parents de Jules Grandjouan (1875-1968) le célèbre caricaturiste (6) ; Marie-Anne Pauline (1856 Nantes - ?) qui épouse Emile Laboureur (Nantes ? – 1915) parents de Jean-Emile Laboureur (1877 Nantes – 1943 Pénestin), peintre et graveur.

Paul François Grandjouan épouse le 30 octobre 1871 à Nantes Mathilde Jeanne Marie Joséphine Legal (1851 Nantes - ?), fille de Hippolyte Legal (1820 Nantes - ?) et de Mathilde Marie Jeanne Garaud (1820 - ?) marchands de bois. Le divorce est prononcé en juin 1903. Il épouse en secondes noces Louise Duclos. Trois enfants étaient nés du premier mariage :

Paul Stanislas Grandjouan (1876 Nantes – 1945 Vertou), industriel qui épouse Paul Léontine Marie Millet, fille d'un architecte ; Mathilde Grandjouan, qui épouse Henri Millet ; une autre sœur, mariée en Belgique.

Paul Grandjouan fait figure de pionnier d'une approche industrielle de la salubrité urbaine. Son père avait créé dès 1830 une entreprise de camionnage pour le transport des marchandises à partir du port de Nantes. Les six frères de François Grandjouan sont également herbagers et transporteurs. Pour sa part, il est aussi propriétaire d'un important domaine agricole et il livre du lait à Nantes. Il ne peut qu'être intéressé par l'enlèvement des boues et immondices pour les revendre sous forme d'engrais. Or, au moment où la ville de Nantes décide, comme d'autres, de concéder le service de répurcation à une entreprise, il se présente et remporte le marché, en 1867. François Grandjouan crée dès lors une société avec ses fils Paul et François d'une part, et François Hémion et Joachim Graton, tous les deux marchands d'engrais à Nantes, Prairie-au-Duc. L'entreprise emploie 136 personnes dès 1868. Elle dispose d'un parc de 40 tombereaux et crée le champ d'épandage de la Malnoue à Rezé.

Paul Grandjouan est installé à Pont-Rousseau à Rezé. Il est actionnaire de la jeune Biscuiterie Nantaise fondée en 1896, de même qu'Emile Laboureur, son beau-frère. La municipalité nantaise renouvellera son bail jusqu'en 1947 (7). Depuis 1872, Paul Grandjouan dirige seul la société jusqu'à la fin du siècle, puis avec son fils Paul Stanislas. L'entreprise emploie 60 conducteurs et 100 balayeuses, qui travaillent dix à quatorze heures par jour. Ce service nécessite 150 tombereaux et 80 chevaux. Parallèlement, il développe les activités de stockage de marchandises, d'avitaillement des navires et de déménagement. Il cède une affaire florissante à son fils qui la fera encore prospérer : à sa mort en 1945, Paul Stanislas Grandjouan possède à Nantes un

hôtel du XVIIIe siècle et une propriété à la campagne achetée en 1930.

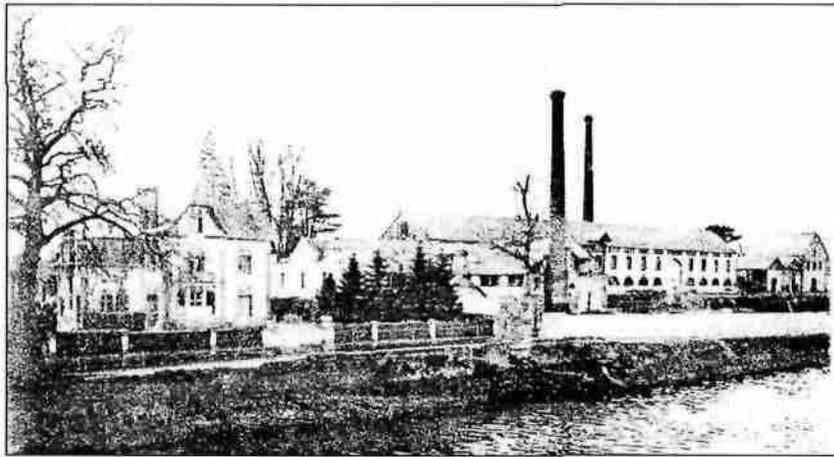
La famille Grandjouan est de tradition républicaine. Ami de Gambetta, Paul François Grandjouan se porte volontaire pendant la guerre de 1870. Il est aussi l'ami d'Antoine Dufour, maire d'opposition à l'Empire à Nantes, celui qui le premier lui concède le service de répurcation. En 1881 il est élu conseiller municipal de Nantes (radical) sur la liste républicaine. De son côté son fils Paul Stanislas est élu conseiller général en 1908. Il est l'ami de Maurice Schwob, patron du quotidien *le Phare de la Loire*, et de Maurice Amieux. Paul Stanislas est ainsi décrit par les Renseignements généraux : *« jeune, intelligent, possédant une assez belle fortune, M. Grandjouan jouit dans les milieux républicains d'une réelle sympathie et d'une certaine popularité ; il bénéficie en outre de l'estime et de la considération générale »*. Officier du Mérite agricole, Paul Grandjouan est stigmatisé en 1903 franc-maçon par la droite nationaliste de Nantes qui mène campagne contre les francs-maçons et les juifs.

En 1989, les entreprises du groupe Grandjouan, qui emploient alors plus de mille salariés, entrent dans le groupe C.G.E.A. Le nom est conservé à l'enseigne de la société de répurcation Grandjouan-Onyx.

#### **HUSER Henri Alexandre Philippe dit SUSER**

Né le 30 juillet 1824 à Nantes, il décède 21 rue de Versailles à Nantes, le 30 décembre 1879.

Ce tanneur est le fils de Henri Bernard Huser (1801 Paris – 1875 Nantes), tanneur, et d'Elisabeth Geneviève Adam (1801 Nantes - ?) tailleuse. Il a une sœur, Elisabeth Thérèse (née en 1825).



La tannerie Suser à la Morinière

Henri Alexandre Philippe Huser, dit Suser, épouse Marie Halot (1833 Indre – 1889 Nantes), fille de François Alexandre Halot, ingénieur civil et de Victoire Joséphine Violin. Le couple aura cinq enfants : Gaston Henri Alexandre Huser (1853 Nantes - ?); Henri Charles Emile Huser (1854 Nantes - ?) industriel ; Louise Alexandrine Elisabeth Huser (1857 Nantes - ?) qui épouse Ernest Ogereau, industriel à Vernon dans l'Orne puis Jules Alfred Mortureux, demeurant à Paris ; Alexandrine Marie Emilie Huser (1859 Nantes – 1959 La Baule Escoublac) qui épouse Jean-Marie Jouet puis Henri Mortureux ; Gaston Emile Jules Huser (1862 Nantes - ?).

Fils d'un simple « marchand cordonnier » à l'origine, Henri Alexandre Huser dit Suser est le fondateur d'un empire industriel qui lui vaudra d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1863. Il possède les deux établissements Suser : une tannerie-corroierie créée en 1848 sur les bords de la Sèvre à la Morinière à Rezé sur un terrain acheté 38 500 francs à M. Bernard des Essarts, et une manufacture de chaussures fondée en 1854 à Nantes, près du centre ville, rue de la Distillerie. Le développement des deux usines est rapide : elles emploient 960 salariés en 1863 dont 130 à Rezé, 600 à Nantes, 60 à Rennes (plus 70 détenus) et 100 (détenus) de Fontevault. La totalité des peaux de mouton et le quart des peaux de veau produites à Rezé servent à la fabrication de

cent vingt mille paires de chaussures par an. La tannerie cesse son activité en 1893 tandis que la manufacture de chaussures perdure jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Après la mort de Henri Huser en 1879, une société commerciale est formée entre Henri Charles Huser son fils et madame veuve Huser pour l'exploitation de la tannerie-corroierie sise à Choisy sur Sèvre, village de la Morinière à Rezé. En 1884, Jules Emile Huser, devenu majeur, est associé et chargé de la direction des ateliers de la Morinière.

En 1895, deux ans après la cessation de l'activité de la tannerie, Jules Huser, propriétaire de l'usine de la Morinière fait l'apport de son bien dans la société anonyme d'Etudes et de Produits chimiques qu'il constitue avec Pierre de Lambilly et plusieurs ingénieurs nantais, ainsi que Pascal Tirot, fabricant de conserves alimentaires.

Henri Alexandre Huser appartenait à une famille républicaine. Les Huser père et fils sont aussi membres de la loge maçonnique Paix et Union (Henri Huser père fut vénérable en 1867). Il est un des seuls patrons à organiser des ateliers nationaux en 1848, mais en 1865 il réprime une grève de son personnel en proclamant que les épouses des grévistes seront licenciées si leurs maris ne reprennent pas le travail : la grève avorte mais deux cents

salariés célibataires démissionnent et quittent Nantes plutôt que de travailler dans des conditions de salaires parmi les plus bas du département (2,75 francs contre 4 francs dans la construction navale). Henri Alexandre Huser fut également conseiller municipal de Rezé de 1860 à 1875, mais siégeait peu aux réunions.

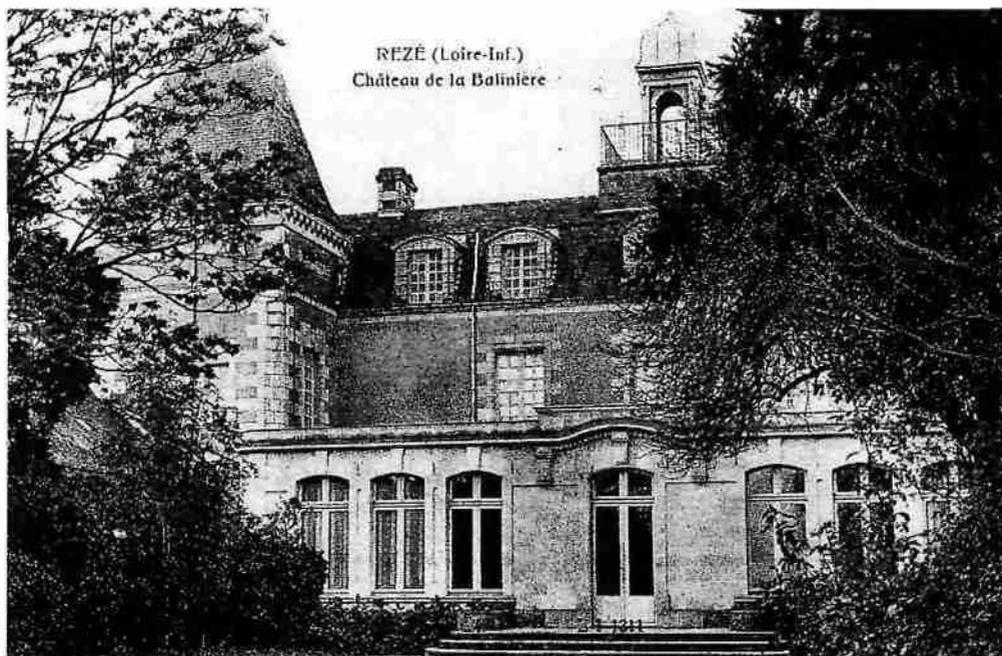
Outre les bâtiments industriels et commerciaux, la famille Huser possédait une dizaine de maisons à Nantes ainsi qu'une propriété à Sucé-sur-Erdre, une villa luxueuse qu'elle fit construire à La Baule, station de bains de mer naissante. Une « villa Suser » y subsista jusque dans les années 1970-1980. Grand amateur de voile, Henri Huser possédait trois cotres de 9 mètres, *Adèle*, *Bécassine* et *Armorique*, et un bateau à vapeur, *Asmodée*. L'inventaire

après décès laisse entrevoir un train de vie très aisé : la cave est bien garnie en vins de toutes origines et la remise abrite phaéton, calèche, camion, coupé, landau, omnibus, break de chasse, voiture vis-à-vis, ainsi que trois juments.

### JAMIN René Léon

Né le 27 mars 1845 à Angers, il décède le 20 janvier 1920 à Angers.

Cet industriel et homme politique est le fils de Louis Jamin (1800 Angers - ?) boulanger, et de Renée Charlotte Rozé (1807 Angers - ?), le petit-fils d'André Jamin, boulanger et également de Louis Rozé, boulanger, tous deux à Angers. Il a un frère aîné, Louis Prosper (né en 1830 à Angers).



Le château de la Balinière appartient à François Leglas-Maurice puis à son gendre Léon Jamin, enfin à sa petite-fille Marie Jamin, épouse Bénard, laquelle le vendit à la ville de Rezé

René Léon Jamin épouse, avec contrat de mariage, le 29 septembre 1873 à Nantes, Léonide Joséphine Marie Leglas (1853-1921), fille de François Pierre Leglas, négociant, manufacturier en meubles (société Leglas-Maurice) et de Léonide

Jamin (8). Cinq enfants naissent de cette union : André Pierre René Jamin (1874 Nantes - 1959), colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur ; René Pierre Jamin (1877 Nantes - 1965 Nantes), notaire ; Léon François Louis Jamin (1880

Nantes – 1945), architecte ; Marie Léonide Louise Jamin (1890 Nantes – 1986 Rezé), épouse de Fernand Bénard.

Après des études secondaires au lycée Saint-Louis à Paris, Léon Jamin est admis, en 1868, à l'École centrale des arts et manufactures, ce qui l'amène en Angleterre où il fait des stages dans l'industrie manufacturière. Ingénieur civil (spécialisé mécanicien), il travaille d'abord dans un atelier de constructions mécaniques à Paris, puis, après son mariage en 1873, il devient administrateur de la fabrique de meubles Leglas-Maurice, 9 rue de Briord à Nantes dont il devient bientôt directeur général des établissements après avoir pris en charge la direction d'un établissement de filature et de tissages. Il devient également directeur de la société de navigation Les Chargeurs de l'Ouest, administrateur des chantiers nantais de constructions navales et administrateur de la succursale de la Banque de France.

Elu conseiller municipal conservateur de la ville de Nantes en 1889, adjoint au cours de la magistrature d'Ernest Guibourg de Luzinai, il siège au conseil jusqu'en 1919. Administrateur des hospices de la ville, il est conseiller général de Loire-Inférieure de 1898 à 1920 et président du conseil général du département de 1908 à 1920. Elu sénateur le 11 janvier 1920, il ne siège pas au Palais du Luxembourg car il meurt d'une crise cardiaque neuf jours plus tard chez son fils, à Angers, en rentrant de la réunion à Versailles de l'Assemblée nationale qui venait d'élire Paul Deschanel président de la République.

Pendant la guerre de 1870, il commandait une compagnie du 29<sup>ème</sup> régiment de la Garde nationale incorporé au XV<sup>e</sup> corps. Catholique, il prononce en avril 1918, au nom du Conseil général de la Loire-Inférieure, un discours en la cathédrale de Nantes sur la consécration du département au Sacré-Cœur. Il est aussi président du comité central de la Loire navigable (après 1917), vice-président de la Société industrielle de Nantes, président de la fédération de secours aux prisonniers de guerre.... Avec Arthur Benoît, il est à l'initiative de la Société nantaise

d'Habitation (logement social). Léon Jamin a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels : *La Loire et le port de Nantes ; Loire navigable.*

### LEGLAS François Pierre

Né le 9 janvier 1821 à Nantes, il décède 110 rue de Rennes à Nantes, le 25 janvier 1914.

Ce manufacturier en meubles est le fils de Joseph Leglas (1796 Nantes - ?), tapissier et de Joséphine Marie Maurice (1797 Nantes - ?), tapissière et le petit-fils de François Leglas, fripier ainsi que de François Maurice, tapissier. Il a un frère et une sœur : Joseph René (1819 Nantes - ?) ; Marie-Joséphine (1823 Nantes - ?) qui épouse Mathurin Leduc, filateur.

De son mariage avec Léonide Jamin, il a quatre enfants : Maurice François André Leglas (1850 Nantes - ?) ; Léonide Joséphine Marie Leglas (1853 Nantes – 1921 Nantes) qui épouse Léon Jamin (1845 Angers – 1920 Angers) ; Marie-Magdeleine Leglas (1856 Nantes - ?) ; François Léon Leglas (1853 Nantes - ?).

François Leglas dirige pendant plus d'un demi-siècle (de 1848 à 1912) la manufacture de meubles créée en 1787 par son beau-père François Maurice. A partir des années 1870-1880 il est assisté de son fils Maurice François Leglas, et de son gendre Léon Jamin qui prendront la suite. L'entreprise prendra alors le nom de Leglas-Maurice & Jamin. Elle ne cesse de grandir pour atteindre l'effectif de quatre cents ouvriers dans l'usine fondée en 1874 rue du Mont-Goguet, au nord de la ville. François Leglas était d'abord installé rue de Briord, dans un entrepôt qu'il céda ensuite aux Decré. Mais il garda un magasin dans le centre ville.

A partir des années 1880-1890 ; la maison Leglas-Maurice est sous-traitante des chantiers navals de Saint-Nazaire en ce qui concerne l'équipement intérieur des paquebots. Durant des décennies elle produit des « ensembles » pour la Compagnie générale transatlantique, la compagnie des Chargeurs réunis, les

Messageries maritimes. Pour maintenir au mieux son renom national, Leglas forme les meilleurs ouvriers de la région dans le domaine du meuble. Non content de s'adresser aux grandes compagnies de navigation, il ne néglige pas sa clientèle régionale pour laquelle il ouvre une vaste galerie d'exposition. Il est récompensé par des « grands prix » obtenus lors des expositions régionales et par la médaille d'or à l'exposition universelle de 1878.

En 1877, François Leglas s'associe avec des industriels (Mathurin Leduc, filateur à Nantes ; Georges Croux fils, fabricant de drap dans l'Aude ; Numa Croux fils et Auguste Croux père) pour l'exploitation de la filature de laine et fabrication de tricots qu'exploitait auparavant M. Leduc seul. Léon Jamin son gendre est choisi comme ingénieur conseil. François Leglas fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1878, à l'occasion de l'Exposition de Paris. Il fut promu au rang d'officier en 1908. Conseiller municipal de Nantes durant dix années, vice-président du conseil des prud'hommes de 1855 à 1881, membre de la chambre de commerce de 1886 à 1895, fondateur et président du syndicat de l'Ameublement, de la société de secours mutuel de son établissement, François Leglas affichait des « *opinions réactionnaires et très cléricales de même que son gendre M. Jamin* » note le commissaire central de Nantes.

Depuis 1860, la famille Leglas-Maurice possédait le château de la Balinière, à Rezé, ancienne propriété de Charles Sarrebourg d'Audeville.

Après la Seconde Guerre mondiale, la maison Leglas consacre une partie de sa production aux meubles en série, sans sacrifier la qualité, vendus sans intermédiaire à la clientèle locale.

### **SARRADIN Paul-Emile**

Né le 15 octobre 1825 à Nantes, il décède en son hôtel, 22 boulevard Delorme à Nantes, le 3 novembre 1909.

Ce parfumeur est le fils d'Emile Sarradin (1800 Nantes – 1896 Nantes), parfumeur (9), et de Henriette Eugénie

Hanappier (1805 - ?) et le petit-fils de Paul Sarradin « marchand parfumeur » à Vendôme (Loir-et-Cher). Il aura un frère et une sœur : Stanislas Eugène (1828 Nantes - ?) et Lucette Eugénie (1830 Nantes - ?).

Paul-Emile Sarradin épouse le 26 avril 1851 à Nantes, Clémentine Eugénie Louise Villemin (1829 – 1860), fille d'Edouard Villemin, horloger, et de Clémentine Sophie Guérin. Ils auront une fille, Clémentine Emilie Marie (1852 Nantes - ?) qui épousera le docteur Treille.

Le jeune Paul-Emile Sarradin fait des études classiques avant de suivre, à partir de 1839, les cours de l'école primaire supérieure fondée en 1834 par Arsène Leloup. Il poursuit son instruction professionnelle à Paris dans le but de succéder à son père installé 7 quai de la Fosse. C'est une fabrique de parfums et de savons de toilette fondée en 1781. Ses innovations dans le domaine de la toilette sont appréciées de la clientèle. Sous son impulsion, la fabrique et la maison de commerce prennent une grande extension. Sarradin se spécialise dans les crèmes, les poudres, pâtes, savons, extraits concentrés aux parfums.... Il devient célèbre à Nantes et même au-delà grâce à la « *Stella Violetta* », un parfum vite adopté par la haute société. Sarradin est récompensé par des distinctions aux grandes expositions. La maison, une des plus importantes de l'Ouest, possède une annexe à Paris, rue d'Enghien. Il cède l'affaire à son frère en 1881.

Paul-Emile Sarradin avait aussi des responsabilités publiques. Il est le créateur, en 1865, de l'Association Polytechnique nantaise dont il sera le trésorier puis le président. En 1876, il est cofondateur de l'Association des anciens élèves de l'école primaire supérieure transformée en école professionnelle ; il préside l'association en 1896.

Elu conseiller municipal de Nantes en 1881, après son père, Sarradin participe aux réunions du Comité républicain. La même année il fonde avec quelques amis le journal *le Progrès de Nantes* pour défendre les idées républicaines modérées. Il en est

administrateur et assure la direction politique jusqu'en 1896. Enfin, il est maire de Nantes du 7 mai 1899 au 3 mai 1908. Son mandat est marqué par la construction du musée et de l'école des Beaux-arts et la mise en service du pont transbordeur. Paul-

Emile Sarradin s'était vu remettre les insignes d'officier de l'Instruction publique le 21 avril 1897 par le président Félix Faure en visite à Nantes ; ceux de chevalier de la Légion d'honneur par Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, en juillet 1901.

---

(1) *Capitaines d'industrie à Nantes au XIXe siècle*, Yves Rochcongar – éditions MeMo, 2003

(2) Praud : construit en 1845 par le même architecte pour son frère, Philémon Chenantais, maire de Rezé

(3) Mainguet : suifferie installée à Rezé

(4) fille du marchand de bois et maire de Rezé Pierre-François Huard

(5) commentaire Y. Vince

(6) Jules Grandjouan : affichiste politique communiste et anarchiste, candidat du « bloc ouvrier et paysan » aux élections législatives de 1924 à Nantes-Rezé

(7) Depuis 1899 elle a également un bail lui déléguant le service de répurcation de la commune de Rezé

(8) propriétaires du château de la Balinière à Rezé dont Léon Jamin héritera avant de passer à sa fille puis sa petite-fille Mme Bénard à laquelle la ville de Rezé acheta la propriété

(9) Emile Sarradin devait entrer au conseil municipal de Rezé sous la magistrature d'Hyppolite Aguesse ; il y siégea de 1865 à 1870

## Monsieur de Monti, secrétaire du prince de Bouillon à Londres

Par Jean Seutein

La correspondance à suivre n'a jamais été publiée, raison pourquoi nous le faisons. Elle émane d'un membre de la famille de Monti, émigré en Angleterre pendant la Révolution. Comme il ne signe jamais de son prénom, nous avons été obligés de procéder à des recoupements pour reconnaître Joseph Anne de Monti, dit le chevalier de Rezé, écuyer seigneur de Bréafort, né le 25 décembre 1747 à Nantes. En premières noces, il avait épousé Catherine Valetton dont il n'eut pas d'enfant. En secondes noces, il épousa Jeanne Boux de Saint-Mars, née à Nantes le 8 novembre 1755.

Joseph était un des fils de Claude de Monti, comte de Rezé (1702-1793) et de Madeleine Jouault et un oncle de Joseph, qui fut maire de Rezé sous la Restauration.

Son correspondant, le prince de Bouillon, était sujet anglais. Il avait été adopté par Geffroy de la Tour d'Auvergne pour être son héritier. Officier du corps de la marine royale britannique, il avait quitté le service en 1790 puis fut rappelé en 1794 comme gouverneur des îles anglo-normandes. Toutes les aides aux insurgés de l'ouest transitaient par ses services. Il se suicida en 1814.

Dans le fonds du Home Office, à la cote 69/33, on trouve 142 lettres ou rapports écrits par Monti depuis Jersey, Londres et Southampton, datés de 1794 à 1796. Ces documents sont en lien avec l'aide à apporter aux émigrés, du moins la plupart, d'autres sont plus personnels.

Lors d'un voyage en Angleterre, monsieur et madame Brangolo ont fait des recherches à Kew, dans la banlieue ouest de Londres. Ils purent consulter le fonds en question.

Ces nombreuses lettres débutent toujours par "*mon Prince*", et se terminent par : « *Je suis, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur* », signé "*de Monti*".

Le 4 août 1789, les privilèges sont abolis pour mettre à bas l'édifice lézardé de la féodalité. Le duc d'Aiguillon a proposé le rachat des droits féodaux à des conditions modérées. Les députés ont finalement décrété l'abolition de tous les privilèges attachés à la naissance. Les nombreuses tracasseries ont incité une partie des nobles à émigrer en Angleterre. Le gouvernement a proposé de leur accorder des secours.

Le prince de Bouillon est chargé de l'administration des ces derniers. Monsieur de Monti et monsieur de la Bintinaye sont chargés de préparer et de vérifier les listes d'aide et de rendre des comptes pour les versements. Dès 1794, monsieur de Monti examine les requêtes et rend compte au prince de celles qui sont admissibles. En décembre 1794, à propos de madame Ponfilly, recommandée par le prince, monsieur de Monti affirme : « *Nous lui avancerons des secours extraordinaires et lui donnerons de bons secours* ».

On suit ainsi son courrier :

**Le 11 janvier 1795**

« *Vous avez désiré avoir une copie du mémoire en faveur des émigrés français, présenté aux ministres de sa Majesté. J'ai l'honneur de vous l'envoyer. Le tableau de nos malheurs est déchirant. Oserai-je vous prier de m'envoyer les papiers français à*

lire et les proclamations de Louis XVII<sup>1</sup>, si vous les avez »

#### Junin 1795

« J'ai remis, ce matin, au bonhomme général, les titres précieux que vos bontés pour lui ont engagé le ministre à lui donner. Sa satisfaction et sa reconnaissance sont à leur comble. Il vous prie de ne pas l'oublier pour un almanach des Chouans. Vous avez eu la bonté de m'en promettre un, et un pour Bintinaye, ainsi qu'un bon paquet d'images de notre bon Roy Louis XVI. Je vais essayer d'en faire passer à ma malheureuse femme et à ses quatre petits enfants. Mais, la chose qui me flatte le plus, c'est de me charger, en m'honorant de votre confiance, soit au ministre, ou au premier commis des bureaux. Par ce moyen, je ferais un petit voyage à Londres et je verrais les restes épars de ma famille.

#### Juillet 1795

« Monsieur des Voisines m'est venu trouver, muni d'un engagement signé du prince de Léon. Il n'a pas trouvé les cadres de monsieur de Léon. Il désire les rejoindre le plus tôt possible. J'ai eu, ce matin, un furieux coup de vent du Nord avec Nicault de la Vieuville. Il doit aller vous importuner, mon Prince, pour un gentilhomme français attaché à son Roi. J'ai trois garçons, dont le plus vieux à 14 ans. J'espère que mes services vont, au futur, influer pour leur avancement. »

#### Le dimanche 9 août 1795

« J'ai averti, selon vos ordres, monsieur de Grasloeil de se tenir prêt à partir pour mardi, au plus tard, rejoindre monsieur de Crémereux du Martel. Lors de son départ, vous lui donnerez une paire de pistolets et une paire de mouchoirs de poche. Le bon et respectable évêque de Bayeux me charge de vous présenter son respect. »

<sup>1</sup> Louis XVII, né à Versailles en 1785, enfermé au Temple, fut, après l'exécution de son père, proclamé roi de France, par les émigrés.

#### A Saint Hellier, le 25 août 1795

« Tous les Français, pénétrés de la plus vive reconnaissance de la lettre que vous avez eu la bonté de nous envoyer à l'arrivée de monsieur de la Baronnais, nous chargeant de vous offrir l'expression de leur hommage. Vous rendîtes la vie à nombre de pères, mères, sœurs et cousines qui répandirent sur votre lettre des larmes bien douces. Oserais-je vous prier de m'envoyer la proclamation de Charette. Je ne la garderais que le temps de la copier ».

#### Le 27 août 1795

Lettre de monsieur de la Bintinaye au prince de Bouillon :

« J'ai l'honneur de vous envoyer la proclamation de Charette. Mon associé (monsieur de Monti), est toujours sur son grabat, souffrant infiniment. »

#### Le 23 septembre 1795 (monsieur de Monti)

« Je souffre comme un damné et je hurle comme un diable. Parlons du Bon Dieu, car un malheureux goutteux se voue à tous les Saints. Faites-moi le plaisir de me prêter quelques livres, j'en aurais le plus grand soin ».

#### Le 31 octobre 1795

« J'ai l'honneur de vous adresser monsieur de Kantein, muni de commission de la part de Monsieur. Son désir est de passer aux Chouans. Il a besoin d'appointements pour vivre. Quels sont vos ordres ? ».

#### Le 14 octobre 1795

« Je vais remettre à monsieur Emery l'ordre que vous m'avez envoyé pour le général Goyon. Nous vous conformerons à vos intentions pour le marquis du Grège. Monsieur le vicomte de Chambraille vient de me dire que votre intention était que messieurs et mesdames dont la liste ci-jointe, et qui vous avait été précédemment donnée et payée pour les dix derniers jours, fut encore pour les dix jours suivants, en conséquence de leur séjour dans l'île. Je

viens d'en faire l'avance à monsieur le vicomte de Chambraie :

Messieurs :

De la Roque : 12 lt  
Saint Quentin : 12 lt  
Moret de l'Escre : 12 lt  
Marguerie : 12 lt  
Tir mois : 12 lt  
La Pivardière : 12 lt  
Danicourt : 12 lt  
De Grammont : 12 lt  
De Mandat : 12 lt

#### Le 20 décembre 1795

« Le bon évêque de Bayeux m'a envoyé l'ecclésiastique dont il a eu l'honneur de vous parler, qui a fait ce bel ouvrage, en réfutation aux erreurs que l'on ne cesse de préconiser dans notre malheureuse patrie, l'ouvrage est fini. J'espère que vous avez les moyens de prendre les frais d'impression à votre compte. »

#### Décembre 1795

« Une lettre de monsieur Freslon de Saint Aubin, qui est de Monsieur son fils, qui lui annonce un peu d'argent pour monsieur le Président de la Houssaye qui en a très grand besoin. »

#### Le 12 janvier 1796

« J'ai l'honneur de vous faire passer une lettre du major La Prévalais et un billet de demande de la part du comte de la Trémie, que je vous prie de remettre sous les yeux du prince. »

#### Le 1<sup>er</sup> février 1796

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'affaire relative à la liste que vous aviez ordonné de payer à messieurs les gentilshommes, devenus des cadres du prince. Il se trouve que la caisse militaire de Léon nous est rapportable de la somme de 3.180 lt. »

#### Le 13 mars 1796

« Je sais que vous avez de l'occupation jusque par-dessus la tête, aussi je ne vous ennuierai point. En deux mots, j'ai absolument besoin de la note exacte de tous ceux qui passent en France, parce que, selon vos ordres, nos listes doivent en diminuer d'autant.

#### Le 25 mars 1796

« Madame de Larechatel, sœur de monsieur l'abbé, vicaire apostolique nommé par le pape, m'a remis le paquet que j'ai l'honneur de vous envoyer. Elle m'a dit qu'il contenait des instructions pour la manière de se conduire dans les circonstances présentes.

#### Le 9 mai 1796

« J'ai l'honneur de vous envoyer copie certifiée de la lettre de monsieur de Marconay, du mémoire du Comité de Jersey. Nous sommes partis si tard, hier, du château, que j'ai pensé coucher dehors, personne ne voulant me recevoir.

#### Le 16 mai 1796

« Je me joins à monsieur du Fief, mon concitoyen, pour vous prier de me transmettre de le continuer sur la liste. Son voyage à Londres est motivé, il laisse trois enfants et un domestique à Jersey.

#### Le 26 mai 1796

« D'après vos ordres, je me suis rendu chez l'imprimeur. J'ai fait mon marché pour l'impression du dernier ouvrage de l'abbé de Chateaugiron. Il était présent. J'ai demandé les plus beaux papiers, les caractères les plus nets, et je suis convenu avec lui aux environs de 150 lt pour 300 exemplaires, qu'il fera vendre par la ville et moi-même, dans mon bureau. Je me suis engagé selon votre intention, à fournir le surplus des frais si le produit de la vente ne pouvait pas faire face. J'ai tout

*lieu de croire qu'il ne vous en coûtera pas beaucoup pour rendre un ouvrage solide et supérieurement fait. J'ai besoin, pour cette opération, de l'exemplaire original. Je vous prie donc de me l'envoyer. »*

#### **Le 29 mai 1796**

*« Je sais que tous les Français qui s'adressent à vous, en ne demandant que des choses raisonnables, sont sûrs d'être exaucés, à bien plus forte raison, quand la beauté et la candeur se réunissent pour faire le rôle de suppliante. C'est donc avec la plus grande confiance, que ma jolie petite cousine, la vicomtesse de Lescoët, s'adresse à vous. Je vous avoue que je me trouve tout enorgueilli d'être la main indigne et profane à qui le message est confié. Ma cliente est trop jolie et votre cœur généreux trop sensible pour que je ne réussisse pas. Ma cousine reçoit, dans l'instant, une lettre de France, de son mari, qui lui marque qu'il a déposé une somme de 3000 lt au général Georges<sup>2</sup>, pour lui faire toucher Jersey. Le général lui a dit qu'il allait en envoyer le bon à monsieur Ouvidam ou au prince de Bouillon pour le faire acquitter. On vous prie donc, mon Prince, de me marquer si le bon vous est parvenu, et en cas que vous ne l'ayez pas, on vous supplie de vouloir bien avoir la complaisance d'en parler à monsieur Ouvidam. »*

#### **Juin 1796**

*« Nous avons reçu le paquet de lettres que vous nous avez envoyé. En ayant pris lecture, nous n'en avons trouvé aucune qui ne fut dans le cas d'être remise à son adresse, ce que nous avons fait. Je vous envoie un extrait des nouvelles contenues dans celle de monsieur le comte de Vinerai, datée du Clos Poulet le 20 mai 1796. Comme elle est consolante et satisfaisante, nous avons jugé que la publicité n'en ferait qu'un bon effet.*

*Nous ignorons à peu près ce qui se passe dans l'intérieur du royaume, les pistes, les communications étant interceptées. Je ne puis que vous parler de notre armée royale. Il n'y a pas de jour*

*qu'elle ne se batte sur quelques points de la Bretagne, et nous sommes toujours victorieux, aussi, notre parti devient-il tous les jours plus formidable à l'ennemi. Encore un peu de temps et j'espère que nous ferons la conquête de toute la Bretagne, et que nous ne laisserons pas respirer un seul républicain.*

*La république est bien malade, je le crois très fermement. Toutes leurs réquisitions en hommes, pour recruter leurs troupes, sont nulles et ne servent qu'à augmenter le nombre des Chouans. »*

#### **Le 16 mai 1796**

*« J'ai reçu hier, à trois heures, le paquet que vous adressiez à messieurs du Comité. A cinq heures, j'avais rassemblé les membres du Comité, et le doyen fit l'ouverture de votre lettre. Le Comité est sensible à la déférence que vous avez la bonté de lui témoigner.*

*Votre lettre, mon Prince, est un chef d'œuvre. Je me fais un devoir de la publier. L'abbé de Chateaugiron, cet homme rare et précieux, vient me voir tous les jours. »*

#### **Le 16 juin 1796**

*« J'ai l'honneur de vous faire passer la lettre ci-incluse. Elle vous surprendra sans doute. La pauvre Rosette est si éprise de son prétendu bonheur futur, que sa main se ressent du trouble de son esprit. J'ai fait mon compliment, et j'ai demandé l'accolade d'usage en pareille rencontre. Que faut-il que je fasse de la lettre de monsieur de comte de Visac ? Faut-il l'envoyer à Londres, à son adresse, ou voulez-vous que je vous l'apporte ? J'ai eu l'honneur de vous écrire pour la vicomtesse du Lescoët. On me demande tous les jours une réponse et je n'ai rien à dire. Je désire vous parler. »*

#### **Le 7 août 1796**

*« Mon Prince, vous avez désiré voir les demandes que messieurs du Comité ont formées. Je m'empresse de vous envoyer l'original. Il vous sera facile de juger si, effectivement, on y a porté des plaintes sur le retard des paiements. Soyez bien convaincu, mon Prince, que si le malheur*

<sup>2</sup> Il s'agit de Georges Cadoudal

nous poursuit, l'ingratitude ne nous atteindra jamais. Nous avons remis, hier en sortant de votre audience, à monsieur Hémery<sup>3</sup> la copie de la délibération de messieurs du Comité prise à son égard. Il en avait l'air très flatté, et c'est une justice qui lui était bien légitimement due.

Les deux dernières fois que j'ai été au château, je n'ai pu avoir le bonheur de vous parler à cause de la multiplicité de vos affaires. Je portais avec moi un certificat en anglais et en français, que j'avais prié l'abbé de Chateaugiron, avant son départ pour Londres, de me faire. Je lui présentais ceux que Milord Balcaves et le lieutenant gouverneur Fall avaient eu la bonté de me donner. Il en a fait un extrait, le vôtre, joint à ceux de vos prédécesseurs, me serait d'une très grande utilité et sûrement des ressources pour moi à Londres où je prévois qu'il faut me décider à finir mes jours.

Je vous prie donc, mon Prince, d'y apposer votre cachet au bas, comme l'on fait messieurs vos prédécesseurs. Avec de pareilles recommandations, je me confie à la providence et à la générosité du gouvernement qui, j'ose l'espérer, prendra soin de mes derniers ans. Je vous prie de me renvoyer les papiers ci-joints sous enveloppe. »

#### Le 4 octobre 1796

« Mon Prince, d'après une conversation sérieuse que j'ai eue avec Monsieur le Lieutenant Général sur les raisons qu'il m'a déduites, je crois devoir vous rendre compte du résultat de mon entretien, d'autant que je pense qu'il pourra vous donner des éclaircissements sur la somme de 1.200 lt à compter sur un bon de 12.000 lt, lequel bon était une méprise puisqu'il ne devait être, et n'était effectivement que de 1.200 lt. Personne ne réclame cette somme de 1.200 lt qui était en dépôt par ordre de monsieur de Rosnivinen, chez madame de Guyon de Saint Loyal. Cette dame a pris le parti de les envoyer par monsieur Bertin à monsieur de Rosnivinen. Lors de la réception de cette somme monsieur de Rosnivinen a eu

l'honneur de vous écrire et de vous demander qu'il allait donner ordre en France à monsieur de Guyon de Saint Loyal de remettre pareille somme de 1.200 lt à monsieur Victor de la Baronnais, pour lors chef d'une division de Royalistes, ce qui a été fait.

En conséquence, je pense que, dans vos comptes vers le gouvernement, vous devez envoyer une somme de 2.400 lt données par vous à monsieur de Rosnivinen, et les autres 1.200 lt, comptées à monsieur Victor de la Baronnais qui les a reçues. »

#### Le 14 octobre 1796

« Mon Prince, j'ai l'honneur de vous envoyer la note qui m'a été remise. J'y joins les noms du peu de gentilshommes compris sur vos listes, qui sont, à ma connaissance, résidents dans la ville de Southampton. Voudriez-vous bien nommer qui il vous plaira, pour signer les certificats de vie et de résidence que je dois exiger pour me conformer à l'article 4 de votre règlement. J'ai écrit aussi à Romesey pour avoir le dénombrement de ceux qui y habitent, pour vous les faire passer, mais je ne l'ai encore pas obtenu. Je n'ignore pas, mon Prince, que vous avez tout sujet de vous plaindre de moi, et je vous avoue que le souvenir amer fait le tourment de mes jours. Je puis vous assurer que j'ai été surpris, que mon intention a été pure et droite, et que la volonté de contrevenir aux ordres que vous m'aviez donnés était à cent lieux, loin de ma pensée et de ma volonté. Néanmoins, j'ai commis ce délit. Je vous en fais la confession. Je vous prie, en faveur de mon repentir sincère, de m'accorder une pleine et entière absolution. »

#### Le 24 octobre 1796

« Cher Prince, le prodigue de l'Evangile, quand il reconnaît ses fautes, prit ainsi son parti. "Surgam et ibo ad patrem, et dicam peccavi coram te" (je me lèverai et j'irai vers mon père et je dirai : j'ai péché contre toi). Le père de famille fit tuer le veau gras, et le reçut avec bonté. Je n'ai point d'autre langage. J'ai prié toute ma famille, messieurs du Comité, de vous adresser, de ma part, les paroles du

<sup>3</sup> Il s'agit sans doute de Jean-Marie Hémery, lieutenant de Cadoudal, marin de Locmariaquer.

prodigue. "Peccavi", je les ai engagé à obtenir de vous les paroles consolantes du père de famille. "Reddi illi stolam primane" (je lui ai rendu la robe d'honneur). J'attends avec confiance vos ordres, mes raisons sont détaillées dans ma lettre aux Messieurs du Comité, que j'ai prié de vous présenter.

Je suis avec respect, mon Prince,  
votre très humble serviteur »

De Monti

**Le 8 novembre 1796**

« Mon Prince, depuis plus d'un mois, je ne cesse de faire solliciter, par monsieur de Botherel et monsieur de Villiers, un passeport de monsieur le duc de Portland, pour retourner à Jersey reprendre mon poste que vous avez eu la bonté de me conserver. Il ne m'est pas possible de l'obtenir. On m'avait conseillé d'en écrire à monsieur Carter. Je l'ai fait deux fois sans aucun succès. J'avais engagé, il y a quinze jours, monsieur de la Bintinaye à vous parler de toutes les difficultés que j'éprouve, en vous priant de me faciliter les moyens de retourner à Jersey. Je n'ai reçu aucune réponse, et, cependant, aucun capitaine ne veut me prendre à son bord sans un passeport signé de monsieur le duc de Portland. Ma position à Southampton, mon Prince, après avoir eu le malheur d'y perdre votre confiance est très triste. Le désœuvrement général où je me trouve, est très affreux. Quand j'étais chargé du détail des émigrés, j'étais occupé de façon à les trouver plus courts, pour éloigner l'ennui et le désœuvrement qui sont l'un et l'autre une très grande maladie.

D'après le premier établissement, le premier mois a été plus considérable vu qu'il m'a fallu m'y fournir de tout. Les frais de chaque mois en suivant étaient de 75 lt argent de France, savoir une guinée et demie pour mon logement et, pour la cire, plume, encre, poudre, pain à cacheter, le feu, la lumière et tous les ports de lettres, une autre guinée et demie. Je crois que vous ne retrouvez rien d'exorbitant dans ce calcul, voilà toutes mes dépenses et rien de plus.

Le but que je me suis proposé dans cette lettre, mon Prince, est de vous supplier, moi-même, de me procurer les

moyens de retourner à Jersey, puisque je ne puis plus vous être utile à Southampton, ou bien de me donner la permission d'aller rejoindre monsieur de Villiers et de partager avec lui des travaux prenant comme à Jersey, lui, la liste des Normands et des habitants des ci-devant isle de Guernesey, et moi, celles des Bretons. Messieurs de la Bintinaye et de Moustoirland ont le même partage à Jersey, et monsieur Lefeuvre, continueront toujours de nous faire passer, et les listes, et les fonds nécessaires à leur acquis. Par ce moyen, grâce à vos bontés, je me trouverais rétabli à mon poste, comme à Jersey. Je n'aurais plus à gémir dans le désagrément de votre disgrâce. Je me trouverais réuni à plusieurs de ma famille et de mes connaissances et amis, ayant à Londres mon frère, un ancien capitaine de la Marine Royale, chevalier de Saint Louis, deux cousins germains et plusieurs dames de mes parentes, le bon monsieur de Villiers et sa famille et le respectable président de la Houssaye. Je vous avoue avec confiance, mon Prince, que ce dernier moyen fuit toute ambition, si vous me l'accordez, elle sera pleinement satisfaite.

Pour refuser ma demande que je vous fais avec prière insistante, vous m'objecteriez peut-être qu'il pourrait me prendre encore envi d'aller faire des nouvelles démarches dans les bureaux. Là, mon Prince, recevez, je vous prie, le serment solennel et sacré que je fais entre vos mains de n'y paraître de mes jours. C'est une terre de malédiction et réprobation pour moi, puisqu'elle m'a mérité votre juste ressentiment sur lequel je jure de ne jamais poser les pieds. Je conçois à passer dans votre esprit et celui de tous les honnêtes gens, pour le plus zélé patriote républicain. Si vous apprenez que j'y sois retourné, voyez si en me dévouant à un pareil mépris, je suis tenté d'y reparaitre jamais, sous aucun prétexte.

Oui, mon Prince, je le répète en finissant dans cette démarche indiscrete que j'ai malheureusement faite. Je vous supplie de me faire par le pass boat un mot de réponse qui dirigera seul ma démarche et ma conduite car quand même il m'arriverait ce qui serait possible, un passeport de Londres, je ne me déciderais à rien et resterais tranquille, cela jusqu'à

*l'arrivée du paquet qui, j'espère, m'apportera de vous une réponse.*

*Mon adresse est : Monsieur de Monti, chez Milord, rue française à Southampton.*

*Une lettre, reçue de Monsieur de la Prévalaye, porte qu'il ne prévoit pas qu'on obtienne tout-à-l'heure de passeport. D'après cela, mon Prince, si vous n'acceptez pas ma demande pour retourner à Londres, je vous supplie de donner vos ordres au premier de vos bâtiments qui viendra ici, pour que le capitaine me reçoive à son bord, c'est le seul moyen de sortir d'ici ».*

### **Samedi matin**

*« En conséquence de vos ordres, mon Prince, vos vœux ont été sur le champ remplis. Aussitôt votre lettre reçue, on fut chez monsieur Chauveau, où les jeunes*

*gens en partance s'étaient rassemblés au nombre de cinq : messieurs de la Houssaye, de Langle, Le Vailland et deux Villeneuve Vilard. Ils venaient de s'embarquer, ayant su que monsieur le duc de Chatillon n'embarquait que le lendemain, on lui a remis 10 lt pour distribuer à ces jeunes gens, 48 sols chacun, selon vos intentions, pris sur la chère Dame de Bon Secours qui, comme vous voyez, fait bien des heureux, ou du moins, soulage les malheureux.*

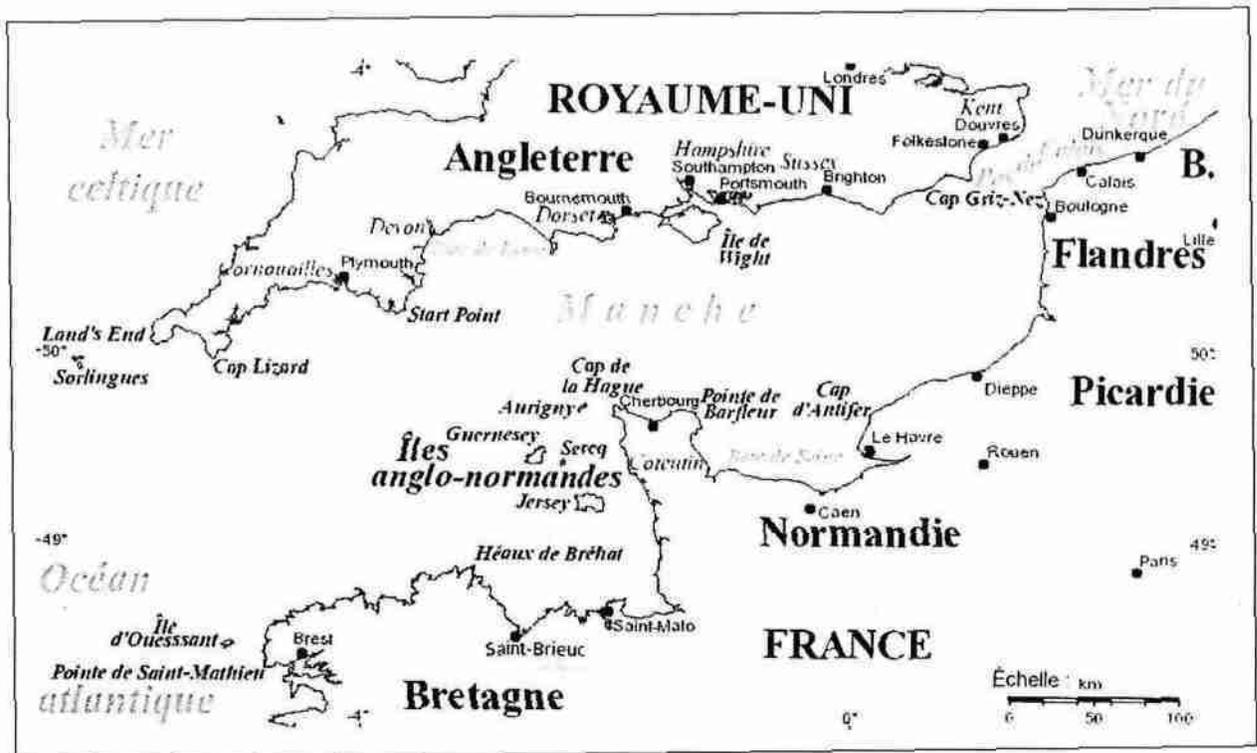
*J'ai aussi 10 lt à vous remettre, et monsieur de Villiers autant. Je désire bien aller vous rendre mes devoirs, mais il faut une permission de vous pour entrer actuellement au château. Je vous prie très instamment d'avoir la complaisance de m'en envoyer une par écrit, pour que, la montrant aux sentinelles, je puis passer librement et avoir accès près de vous. »*

Parmi les personnages cités dans cette correspondance, outre le général Georges (Cadoudal) et son lieutenant Hémerly, il a été possible de reconnaître :

- Bintinaye (Agathon-Marie-René de la) né en 1750 à Rennes. Il siégeait aux états de Bretagne. Servant comme major de vaisseau au début de la Révolution.
- Guyon de Saint Loyal, né en 1774 à Saint-Servan, capitaine, croix de Saint Louis, émigré en 1791
- Baronnais (Victor Colon de la) dit Cortez, né en 1764 à Saint-Servan. En 1791, il avait combattu dans l'armée de Condé puis avait rejoint la division des insurgés de Dinan à Saint-Enogat
- Bourblanc (de), propriétaire du château du Rouvre, à Saint-Pierre de Plesguen.

- Freslon de la Freslonnière (Alexandre-Louis-Hugues), seigneur du Bois-Briand et de la Freslonnière, vicomte de Méjusseume, chevalier de Malte en 1781, admis à la cour en 1782. Il était devenu bailli de l'ordre de Malte et général de ses galères. Il fut le dernier commandeur de la Feuillée, en Bretagne.
- Puisaye (Joseph comte de), né en 1755 à Mortagne-au-Perche. Il embrasse d'abord le parti girondin puis passe aux royalistes. Il devint l'homme des Anglais dans la chouannerie. Intrigant, il finit par se brouiller à mort avec Cadoudal. Plus tard, il devait se brouiller avec Louis XVIII et finit ses jours en 1827, citoyen anglais.
- Villiers (Armand-Louis de), né à Port Louis (Ile Maurice) décédé en 1809 à Sainte Suzanne de la Réunion.

Je remercie M. et M<sup>me</sup> Brangolo, M<sup>me</sup> Biron des Amis de Rezé, M. Jean Hervé pour la copie, M<sup>lle</sup> Pinsard.



### Trentemoult

Je passe sur les hypothèses plus ou moins farfelues qui courent quant à la formation de ce nom.

Une tradition – qui semble fondée celle-là – veut que le village soit né de l'installation de pêcheurs chassés de la Fosse au Moyen Âge, du fait de l'extension de la ville de Nantes sur la rive droite de l'Erdre.

Celle-ci a commencé au 13<sup>e</sup> siècle et n'a cessé par la suite. L'abbé Travers écrit qu'en 1515, des huttes de pêcheurs furent détruites pour laisser la place à de "belles maisons". Selon lui, les malheureux pêcheurs se réfugièrent à Trentemoult et à Indre. Il indique qu'ils étaient « logés dans des huttes ou cases convenables à leur état ».

Comme il est de coutume dans les îles de Loire – et ceci s'imposait d'autant plus que des huttes n'auraient pu résister à la moindre crue – les pêcheurs durent d'abord ériger des tertres de sable pour mettre leurs habitations à l'abri des eaux. C'est ainsi que s'explique "le Logis pouysien" dans un acte ancien, le logis perché sur un puy, un tertre.

Trente tertres : autant que de familles concernées. Je suis parti de cette hypothèse dans ma recherche. Mais quel rapport avec *Moux*, écriture ancienne ? Dans la Nièvre, il existe une localité dite *Moux*, qui a *Mâol* au 14<sup>e</sup> siècle et *Mool* en 1423. Dans le Calvados, existe *Moult* qui a une latinisation *Modollo* en 1040. Celle-ci émane de *modulus*, mot qui a donné module, modèle, moule et mode. Le mot moule nous intéresse (*modle* en 1190). Dans *Trente Moux*, je suppose qu'il faut comprendre les trente tertres de sable si réguliers qu'ils semblent faits au moule.

Moux et Moult doivent probablement leurs noms à des mottes féodales.

### Pont Rousseau

La plus ancienne version que nous ayons de ce nom est *Pontus Rossel* au 13<sup>e</sup> siècle. Au 14<sup>e</sup> siècle, nous trouvons *Pont Rosseu*. Au siècle suivant le *Pont des Rousseaux*, le *Pont Rouxeau* et *Pont Rousseau* sont en concurrence. La Fontaine-Launay, source du ruisseau du lieu, se nommait alors parfois la *Fontaine-Rousseau*.

Ce nom pose problème. Certains ont suggéré « la rousse eau », nom qui proviendrait de tanneries. A cela, on peut répliquer quelles tanneries ? Au Moyen-Âge, les corps d'état étaient regroupés par rues, par quartiers, et les tanneries nantaises étaient toutes sur la rive droite de l'Erdre. Il n'y n'en avait ni à Pirmil, ni à Pont-Rousseau. De plus, comment la source du ruisseau où tout le monde venait puiser aurait-elle pu prendre ce nom ? Enfin, comment reconnaître le mot eau dans *Rosset* à une époque où il n'existait pas. L'ancien français avait *ewe*, *eve* et toutes les voyelles se prononçaient. Qui plus est, à cette époque, les deux mots auraient été séparés et clairement indentifiables. *Rosset* ne peut être coupé.

Il y avait un autre *Pont des Rousseaux*, à Vertais, et là non plus il n'y avait pas de tannerie.

Le mot *ros*, *rosel*, désigne le roseau en ancien français, par extension, la roselière. Dans le parler régional, on a *roux* (entre autres). Ainsi le pré marécageux en face la Rousselière en Vertou, sur la rive gauche de l'Ilette, était dit *le Roux*. Dans ce cas précis, la Rousselière peut être traduit la roselière.

Il me semble envisageable de considérer *Rosel* comme le nom du village avant qu'il n'y ait un pont, d'où la *Fontaine* (de) *Rousseau*, la *Fontaine Rossel*.

## Touffou

La seigneurie de ce nom s'étendait au sud de Rezé : la Brosse, la Bauche-Tiraud, la Grande-Bauche, le Genétais. Le château était près de la Cour Neuve en Les Sorinières, et à la place de l'échangeur routier.

Dans l'ouvrage *Terroir et Moyen Âge au Pays Nantais*, j'ai proposé un lien avec les Teufales ou Teifales, peuple goth dont les guerriers étaient passés au service de Rome. Un préfet des Sarmates (peuple slave) et des Teifales avait été installé à Poitiers par Rome vers 400-410, dans le but de fixer ces gens comme colons. Ainsi naquit Tiffauges qui leur doit son nom, tout comme Tivauche (Côte d'Or) et Touffailles (Tarn-et-Garonne). Il y a un autre Touffou, ancien château féodal également, près de Poitiers. Partant de là, j'ai proposé mon hypothèse, mais elle ne tient plus depuis que j'ai découvert un lieu-dit ancien Touffou à Héric, troisième du nom. Il me faut donc envisager une origine gauloise, un *oppidum*.

César a écrit que les peuples celtes, de part et d'autre de la Manche, parlaient des langues très voisines. Le brittonique

devait se diviser par la suite en trois rameaux : le breton, le gallois et le cornique, cette dernière langue s'étant maintenue dans le Devon et les Cornouailles jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle.

La langue bretonne nous offre un adjectif *touf* ou *toufus* qui signifie renfermé et un verbe *toufan* ou *touflan* qui signifie faire une douve (*toufleze*). On peut donc supposer une construction gauloise, un enclos palissadé et cerné de douves.

Il convenait d'aller voir si le gallois avait un équivalent et là il y a une ambiguïté. Le verbe clore a divers sens dont celui de fermer, enfermer et celui de finir, terminer. Or, le gallois a un verbe *terfynu* (qui se prononce terfainu) et qui tient à la fois de l'anglais *terminate* et du breton *toufan*. Il signifie finir, terminer.

Le français étouffer est réputé provenir du latin populaire *stuffare*, lui-même d'origine inconnue. Elle pourrait bien être gauloise, en rapport avec l'idée d'enfermement.

## Souvenirs des guerres de Vendée de Louise Barbier

Par Liliane Biron

Louise Barbier, née en 1783 à Cholet, a subi les Guerres de Vendée puisqu'elle avait dix ans au moment des troubles de 1793. A la fin de sa vie en 1871, elle racontera ses souvenirs à ses descendants (probablement à un de ses petits-enfants). Elle y décrit les atrocités dont elle a été témoin et les exactions des deux parties en présence. Elle y mêle aussi des commentaires sur sa famille et des notes sur sa généalogie qui démontrent une mémoire assez exceptionnelle. Ce récit consigné dans un petit carnet arrivera dans la famille de Renée Barbier épouse Cherbonnier, sœur aînée de Louise, présente aussi dans ces histoires terribles.

Ce carnet m'a été confié par des descendants de Renée. Cette famille habite Rezé depuis bientôt cinquante ans ce qui, en plus de l'intérêt du récit, donne une certaine "légitimité" pour en parler dans ce bulletin. Cette famille a failli ne pas exister quand on pense que l'aïeul est ce petit garçon trimballé pendant des kilomètres sur le dos de sa jeune tante de treize ans, Cécile, autre sœur de Louise, criant famine et manquant d'être fusillé par les Vendéens entre autres aventures ! C'est ce garçon qui reprendra le magasin d'armurerie de son père rue Grande-Biesse à Nantes avec un énorme fusil pour enseigne et qui existait encore dans les années 1950.

Ce récit écrit longtemps après les événements comporte évidemment des erreurs de dates et des confusions bien compréhensibles après tant d'années. Des précisions et des mises au point numérotées renvoient à la fin du récit et aident à mieux situer les événements et rétablir les faits historiques.

Voici le récit de Louise :

Je vais essayer, mes enfants, de rassembler mes souvenirs et vous raconter comment se sont écoulées les premières années de ma longue vie qui finit pour moi plus heureuse qu'elle n'a commencée.

Je suis née le 22 mai 1783 à Cholet. Mon parrain fut Louis Barbier, mon frère aîné, alors âgé de 10 ans, et ma marraine, une parente qui était religieuse et faisait la classe aux enfants ; elle se nommait Gertrude Geindreau et mourut vers 1820.

Je n'ai jamais eu le bonheur de connaître ma mère, car elle mourut âgée de 35 ans le 20 mars 1786 en donnant le jour à son treizième enfant, mon plus jeune frère qui fut nommé Joseph et mourut à peine âgé d'un an ; elle laissait au berceau, mon plus jeune frère Eugène (que vous avez tous eu le bonheur de connaître car il est mort le 8

décembre 1867) ; il avait alors dix-huit mois et je n'avais pas encore trois ans ; mon père restait donc dans l'embarras avec ses treize enfants, car nous étions tous vivants à

la mort de ma mère. Voici le nom de tous mes frères et sœurs :

Renée Louise née le 19.7.1768  
Marie née le 11.9.1769  
Modeste née le 10.2.1771  
Louis né le 17.7.1772  
Pierre né le 14.10.1773  
Jeanne née le 23.2.1775  
Rosalie née le 30.3.1776  
Victoire née le 13.9.1777  
Cécile née le 13.3.1780  
Alexis né le 20.6.1782  
Louise née le 22.5.1783  
Eugène né le 18.9.1784  
Joseph né le 17.3.1786

J'ai connu ma grand'mère ; elle était sourde comme un pot. C'était la mère de mon père. Nous l'appelions grand'mère Martineau parce qu'elle s'était remariée en seconde nocé avec un nommé Martineau, qui était de Chanteloup. De ce mariage était née une fille Louise qui, mariée avec Jean Blain, blanchisseur et apprêteur, sont les

parents de mon cousin Blain, mort au mois de mai 1864 âgé de 79 ans.

Je me souviens bien de mon grand-père Martineau ; il mourut le 19 mai 1789 âgé de 65 ans. Il était aubergiste. C'était un gros homme qui marchait lentement appuyé sur son bâton.

Mais je me rappelle encore mieux ma bonne grand'mère car, quand nous allions la voir, elle nous bourrait de gâteaux et remplissait nos poches de fruits et de friandises ; elle demeurait dans la rue du Puits Gourdon, aujourd'hui n° 15 ; la maison est la même et n'a subi aucun changement. Elle avait un très beau mobilier pour l'époque et était dans l'aisance ; elle tenait par sa famille aux gens les plus importants de la ville car son père, Paul Moreau, décédé en 1736, était avocat et notaire de la juridiction du marquisat de Cholet et sa mère était la fille de maître François Bruneteau, sieur de la Morinière, enterré le 14 août 1713 dans la chapelle de Notre Dame du Bigne. Il était maire et sénéchal de la ville et de tout le marquisat de Cholet.

A cette époque, Cholet n'était pas grand comme aujourd'hui car, en 1750, c'était un gros bourg ne comptant que 200 feux environ et 1.000 habitants, au plus quelques familles notables, le seigneur, des gens industriels tissant quelques grosses toiles ou des étoffes puis des pauvres familles attachées aux ouvrages du château. Le sénéchal était chargé d'administrer la justice au nom du seigneur. C'était un personnage important et respecté des populations ; il avait le droit de condamner à mort. J'ai vu le dernier homme qu'on a pendu à Cholet à la porte du château ; il se nommait Jacques Gueslin.

Nous écoutions avec attention et beaucoup de plaisir ma grand'mère nous raconter toutes ces choses-là. Elle nous parlait de sa famille ; elle se nommait Marie Moreau ; elle avait cinq sœurs et deux frères dont l'un, François Moreau, médecin praticien, demeurait à Angers, paroisse Saint-Michel. Le plus jeune, Joseph, mourut en 1739 âgé de 23 ans. L'aînée de ses sœurs Charlotte Moreau, avait épousé René Camus, maître-chapelier à Notre-Dame de Cholet, qui eut une nombreuse

famille. Une autre de ses sœurs, Marguerite, était mariée à un nommé Jean Simon, marchand de toiles et d'étoffes ; elle n'eut pas d'enfants et mourut à 30 ans. La dernière de ses sœurs, Madeleine, mourut en 1780 ; une autre Monique, était religieuse aux Cordeliers.

Ma grand'mère avait 28 ans en 1744 lorsqu'elle épousa mon grand-père Louis Barbier qui en avait 54, car il était né le 7 mai 1690. Il était veuf de Charlotte Barbeau, dont le père était sergent royal et luthier de Notre-Dame de Cholet et sa mère dame Charlotte de la Cour. Charlotte Barbeau mourut le 4 septembre 1742 âgée de 35 ans, ayant eu trois enfants qui moururent aussi dans ces temps-là.

Louis Barbier, mon grand-père, était fabricant et maître d'hôtel ; il tenait l'auberge de la Tête Noire, en face de l'église Saint-Pierre, de père en fils. Il avait succédé à son père Henry Barbier, mort le 4 juin 1721 alors âgé de 62 ans, et sa mère Perrine Barbot morte le 19 janvier 1725 âgée de 70 ans.

Cette famille était très à l'aise dans Cholet. Mon grand-père était le plus jeune de quatre garçons : Henry, l'aîné, était notaire. Pierre, le cadet, était haut cabaretier et demeurait au Moulin à Vent, quartier du Livet. François, le troisième, était marchand de toiles et serges. Comme il s'en portait alors, ce fut Louis qui était resté dans la maison de son père ; il mourut cinq ans après son dernier mariage le 23 avril 1749 laissant à sa femme, jeune encore, deux garçons : Louis Barbier mon père, né le 4 janvier 1746 et Claude né le 17 avril 1747, qui mourut âgé de 22 ans.

Ma grand'mère avait donc 38 ans quand elle épousa Louis Martineau le 21 mai 1754 ; il n'avait que 26 ans. Elle fut conseillée de faire ce mariage par son cousin Pierre Geindreau, qui était notaire de père en fils, devant l'église de Saint-Pierre de Cholet ; car Paul Moreau, père de ma grand'mère, était petit-fils de Louis Geindreau, aussi notaire royal à Cholet en 1669 et qui mourut en 1721 âgé de 76 ans. J'avais aussi un cousin germain François Geindreau qui était maître chantre à la

cathédrale d'Angers, décédé en 1813, père d'Angélique Geindreau marraine de ma fille Viginie et son parrain était un de nos amis, un officier en retraite appelé M. Menanteau. Cette parente n'a jamais quitté la famille et elle vient de finir sa carrière le 2 février 1867 âgée de 82 ans.

Ma grand'mère avait 75 ans en 1792 quand elle fut tuée par les Républicains lorsqu'elle allait se réfugier au couvent des Cordeliers, où est l'hôpital de Cholet aujourd'hui ; c'était une maison où on ne recevait que des personnes de condition et ma grand'mère y avait plusieurs parentes : sa sœur la plus jeune, Monique, et une de ses tantes, Charlotte Bruneteau de la Guiberdière, y était enterrée ; Celle-ci avait été supérieure de la communauté et y était morte en 1756. C'est sur les marches de l'hôpital que le coup de feu atteignit ma pauvre grand'mère ; on fit son enterrement à la chapelle mais personne ne suivit le corps au cimetière parce qu'on avait peur des Bleus qui étaient maîtres de la ville en 1792. A cette époque, nous étions orphelins car mon père était mort âgé de 45 ans le 4 janvier 1790 ; il s'était remarié avec sa domestique en 1788, une nommée Braud qui était de Saint-André (sans doute St André de la Marche).

Il avait une fille de ce dernier mariage nommée Marie ; cette enfant avait 4 ans quand je l'ai vu embrochée par le sabre d'un Bleu(1). Nous étions cachés dans un grenier ; c'était au moment de l'évacuation du pays. Tout Cholet était à feu et à sang ; une bande de Républicains qu'on appelait les Bleus entrèrent en défonçant notre porte et pillèrent tout ce qu'il y avait dans la maison. Comme tout le monde s'était caché, il ne restait que cette jeune enfant et un soldat exaspéré lui traversa le corps avec son sabre et, le brandissant en l'air, se faisait une gloire en faisant voir ce triste trophée.

C'est à cette époque que nous fûmes tous dispersés de la maison paternelle ; on vendit le mobilier et l'héritage fut bien facile à partager ; il nous restait bien notre maison qui avait une certaine importance, mais le bien, par ce triste temps de guerre, n'avait aucune valeur ; on n'en trouvait pas un sou.

Nous fûmes tous placés d'un côté et de l'autre. Les aînés prirent les plus jeunes.

Ma sœur aînée Renée, que nous appelions Noton, était mariée à Mortagne le 11 septembre 1787 avec François Cherbonnier ; elle s'était chargée de ma sœur Cécile qui avait alors 12 ans.

Mon frère aîné Louis était en apprentissage tisserand à La Tessoualle, près de Cholet.

Mon autre frère Pierre était soldat ; c'était un jeune homme bien aimable que nous n'avons jamais revu car il fut tué en Bohême sous Napoléon 1<sup>er</sup> à côté d'un de ses amis nommé Aumon, qui était aussi de Cholet. C'est lui qui nous apporta la nouvelle de sa mort avec ses dernières paroles ; il lui avait dit à ses derniers instants : *« Je ne regrette pas la vie mais c'est Cholet que j'aurais voulu revoir ; embrasse pour moi mes sœurs, mes frères, s'il en reste encore, lorsque tu seras de retour au pays »*.

Ma sœur Victoire, votre tante Bru, était au May chez ma tante Brion, une sœur de ma mère, la plus jeune : elle se nommait Marie Auvinet et s'était mariée à l'âge de 15 ans avec Brion, marchand au May.

Moi j'étais chez une cousine Masson qui demeurait au Bretonnais ; son mari était un gros négociant de la ville.

Ma sœur Jeanne était chez mon oncle Blain.

Ma sœur Cécile, qui vit encore à Paris, était chez sa marraine, comme je vous l'ai déjà dit.

Mes sœurs Marie et Rosalie étaient chez ma tante Coudrais, qui était une sœur de ma défunte mère. Mon frère Eugène, qui avait alors 9 ans, était aussi chez elle.

Je me souviens que, dans ce temps là, nous perdîmes mon frère Alexis qui avait alors 10 ans.

Il y avait deux ans que le pays était bouleversé par la guerre et la Révolution, car j'avais 6 ans à la Madeleine. Cependant, je me souviens qu'on avait bien peur et qu'on disait que les Anglais arrivaient et allaient mettre tout à feu et à sang ; c'était monsieur de Beauveau (2) le seigneur du château de la Treille qui dirigeait Cholet ; il était méchant et dur et barbare ; un jour il fit

dévoré par ses chiens un pauvre homme qui avait passé le pont-levis du château pour aller lui demander la charité.

C'était monsieur Boisnaud qui était curé de Saint-Pierre ; il avait succédé à monsieur David qui m'avait baptisée. N'ayant pas voulu prêter serment, il était obligé de se tenir caché ; il disait la messe la nuit dans les champs de genêts qui étaient bien hauts dans ces temps-là, ou dans la forêt ou dans quelques fermes isolées. J'allais plusieurs fois à la messe la nuit ; nous partions vers 10 heures pour la Guibaudière chez le fermier Merlet. C'était là le principal rendez-vous de tous les chrétiens qui tenaient à remplir leurs devoirs de religion ; rien n'était plus triste et plus imposant à la fois, l'autel dressé sur une pauvre table éclairée de deux faibles bougies qui laissaient le reste de la chambre dans l'obscurité afin de ne pas éveiller l'attention des espions républicains, les prières dites à voix basses et toujours dans la crainte d'être surpris, et nous nous en revenions les uns après les autres par des chemins détournés avant le jour .

Il n'y avait qu'un prêtre assermenté qu'on nommait monsieur de Créole et personne ne voulait aller à la messe qu'il disait à Notre-Dame, il ne trouvait même pas d'enfant de chœur pour la lui répondre.

Les semaines étaient de dix jours ; les noms des jours étaient changés : au lieu de dire lundi, mardi, etc. on disait primidi, duadi, éridi, quartidi, quintidi, sextidi, octidi, nonidi, décadi ; ce jour-là on ne travaillait pas, il remplaçait le dimanche d'aujourd'hui. Les noms des mois étaient aussi changés : janvier s'appelait nivôse, février : pluviôse, mars : ventôse, avril : germinal, mai : floréal, juin : prairial, juillet : messidor, août : thermidor, septembre : fructidor, octobre : vendémiaire, novembre : brumaire et décembre : frimaire. Il y avait aussi des jours de grandes fêtes qu'on appelait les "Sans Culottides" ; ces jours-là, on faisait des processions de la Liberté. C'était mademoiselle Coulommiers, dont le père tenait la poste aux lettres, qui faisait la déesse de la Liberté, drapée à la Romaine, coiffée du bonnet phrygien. Quand c'était la fête de

l'Agriculture, qui se trouvait le 20 thermidor, à ses pieds était assis un paysan du Cartron appelé Dupé et qui était habillé en empereur romain représentant le dieu de l'Agriculture.

Les prêtres étaient cachés ou enfouis dans des prisons ; l'église était fermée ; de notre maison qui était en face, j'ai vu brûler devant la porte, les confessionnaux, l'autel, le tabernacle, les bancs, les chaises et tout ce qui servait au culte ; les saints étaient mis au plus fort des flammes ; alors c'étaient des cris, des chants qui ressemblaient à des hurlements ; on y voyait même des femmes qui venaient se mêler au spectacle. Nous n'osions pas nous montrer, car on serait venu nous chercher pour augmenter cette population forcenée.

Les ouvriers ne faisaient plus rien. On voulût faire partir tous les jeunes gens pour défendre la frontière ; ceux de la ville ne firent pas de résistance, mais ceux des campagnes ne voulurent pas obéir à cet ordre ; on faisait des rassemblements dans les auberges, sur les places. La maison de mon père était toujours remplie de monde ; il était exalté dans ses opinions anti-royalistes, et s'il eut vécu plus longtemps, les chouans<sup>(3)</sup> l'auraient tué car il leur avait été dénoncé et, sans ma tante Brion, ils auraient déjà mis leur projet à exécution.

On disait que la guerre allait éclater ; je me souviens que la première fois qu'il y eut une émeute on tua un des chefs des Gardes nationaux, qui s'appelait monsieur de Combault<sup>(4)</sup>, sur la place Rougé, près de l'église Notre-Dame, qu'on nommait place du Pricuré. On lui coupa une jambe avec son sabre. Depuis cette affaire, chacun eut peur ; il n'y eut plus de sécurité ; on fit venir des troupes d'Angers ; personne n'avait vu ces soldats-là ; leur arrivée fit grande sensation dans la ville ; la crainte rétablit la paix pendant quelque temps, mais on afficha le tirage.

Aussitôt, le tocsin sonna à Saint-Pierre et dans les petites paroisses des environs. Mon oncle Brion, qui était marchand au May et qui était du district de Cholet, arriva tout essoufflé chez mon père en disant que tous les paysans prenaient des

fourches et des fusils et allaient arriver à Cholet. En effet, les patriotes ou bleus voulaient les désarmer ; la Garde nationale n'était plus maître de rien, malgré les efforts de monsieur de Beauveau qui faisait *tout ce qu'il pouvait pour maintenir l'ordre*. Tout Cholet s'était rassemblé sur la place du château où on avait planté l'arbre de la Liberté. Il y avait des canons qu'on avait été chercher à Maulévrier ; tous les hommes valides furent requis pour être de la Garde nationale ; tout le monde avait peur ; ceux qui avaient de l'argent le cachaient dans les champs, dans les puits, dans les caves. Ma belle-mère pleurait en nous faisant voir de beaux écus de six livres qu'elle aussi voulait mettre en sécurité et cette petite fortune ne reparut jamais, car nous ne la retrouvâmes pas après la Révolution.

On disait que l'ennemi arrivait ; on entendait dire qu'à Saint-Florent<sup>(5)</sup> les jeunes gens avaient refusé de tirer la conscription et qu'il y avait eu une bataille où les Républicains avaient été battus ; c'était vrai ; tous les paysans se mirent à suivre Cathelineau qui était à leur tête ; c'était un roulier du Pin en Mauges qui venait tous les samedis à Cholet et qui demeurait chez mon père. Je le connaissais parfaitement ; il était un ami intime de ma tante Brion du May, qui était royaliste et s'arrêtait toujours chez elle en s'en retournant de Cholet.

L'armée des Chouans s'organisait ; les gens de la ville et des champs qui étaient du même parti allaient trouver Cathelineau. Chacun avait un bissac de toile avec ses provisions de pain noir et un morceau de lard salé, chaussés en sabots, coiffés de larges chapeaux de leur fabrication, de grands cheveux qui leur tombaient sur le cou, armés de fourches, de faux et de vieux fusils rouillés, leurs chapelets dans leurs mains. Ils avaient des feuilles d'arbres à leurs chapeaux pour se reconnaître, leurs chefs montés sur de petits chevaux sans selles ni brides, qu'un bout de corde pour les conduire.

Enfin, après avoir pris Jallais et Chemillé, ils arrivèrent sur les hauteurs de Cholet. C'était le 14 mars et ils se réunirent avec les chouans amenés par Stofflet. Tout Cholet était consterné ; ma belle-mère, qui

tenait encore l'auberge, nous fit monter dans une petite chambre car on battait la générale. C'était au jour ; on nous disait qu'il y avait 2.000 chouans sur la route de Nuaillé et qu'ils allaient prendre Cholet. Alors la *Garde nationale*, monsieur de Beauveau en tête, les dragons, les volontaires armés de fusils et de piques, le drapeau de la République en tête, allèrent au-devant des chouans qui étaient aux Pagannes.

Chacun s'empressait de fermer ses portes, en voyant partir son frère, son père ; cachés dans notre petite chambre, mes sœurs et mon frère Eugène, nous voyions passer cette armée dans la rue Saint-Pierre. Les deux aînés de mes frères étaient allés se joindre aux volontaires ; nous pleurions, mes sœurs et moi, nous priions le bon Dieu qu'il nous les ramène ; nous entendions le canon gronder ; à chaque coup nous nous serrions les uns contre les autres en faisant le signe de croix. Les chouans avaient entourés l'armée républicaine ; sa déroute fut complète ; on vit tous ces malheureux revenir couverts de sang et de boue, leurs vêtements déchirés, exténués de fatigue. Les femmes et les enfants qui étaient restés dans leur maison rouvraient peu à peu leurs portes et leurs fenêtres pour reconnaître leurs maris, leurs enfants, leur père. On rentra chez nous bien des blessés qu'on cacha dans une petite maison derrière la cour de notre auberge ; la grande salle était remplie de gens qui étaient revenus avec mes frères et c'était à qui raconterait les détails du combat. Pendant ce temps, les chouans étaient à prier et à remercier le bon Dieu de leur victoire au calvaire du cimetière qui était à peine terminé, car un an auparavant ce champ du repos s'étendait depuis l'église jusqu'à la chapelle de Notre-Dame de Bigné.

C'était un petit monument consacré à la Sainte Vierge ; des statues en décoraient la façade qui était précédée d'une petite galerie où on y faisait des sépultures des familles riches et notables de la paroisse. Toute la famille Geindreau y reposait ainsi que François Bruneteau, notre aïeul à tous, ainsi que l'atteste la pierre de sa tombe ainsi gravée : *Le quatorzième jour d'août 1713 a été inhumé dans la chapelle de Notre-Dame d'Aubigny, le corps de maître François*

*Bruneteau, sieur de la Morinière, conseiller du Roy, avocat au parlement, procureur fiscal, sénéchal et seul juge ordinaire civil et criminel de la ville et du marquisat de Cholet et maire de la dite ville, en son vivant époux de Charlotte Robineau, fille de défunt maître Mathurin Robineau, sieur de la Guiberdière, décédé le jour précédent dans ce bourg muni du st viatique et des sacrements, âgé de cinquante-trois ans* ». Le chapelain de cette chapelle se nommait François Robineau, cousin germain de ma grand'mère ; les républicains y mirent le feu le jour de la mi-août 1792 et aujourd'hui on y a construit une maison dans la place.

Les Vendéens étaient donc à chanter un cantique d'actions de grâces au pied du nouveau calvaire ; ce fut le salut d'un grand nombre d'habitants, qui eurent le temps de gagner la ville et de se mettre en lieu sûr. C'est à ce combat et dans la charmille du Bois-Grolleau que fut tué mon oncle Brion qui laissait une veuve de 31 ans et dix enfants en bas âge dont la plus jeune, Monique, avait à peine un an et vient de finir sa carrière le 5 août 1869. Tous se frères et sœurs moururent jeunes, à part une sœur nommée Marie qui épousa monsieur Libault, et un de ses frères qui est mort au May en 1855 et qui était le maire de cette commune pendant plus de trente ans.

Monsieur de Beauveau avait été blessé aussi devant le château du Bois-Grolleau ; resté sur le terrain, les chouans l'apportèrent au pied du calvaire et l'y laissèrent en proie aux plus atroces souffrances ; il y mourut dans la nuit, demandant à boire de l'eau pour étancher sa soif ; les paysans, qui le détestaient, lui firent boire un verre de son sang ; il fut enterré dans le nouveau cimetière de Saint - Pierre (6).

Les chouans entrèrent à Cholet sur les quatre heures de l'après-midi en frappant aux portes, brisant tout ce qui se trouvait sur leur passage et massacrant ceux que leurs blessures avaient attardé dans leur fuite. Ils voulaient tuer monsieur Poché du Rocher (7), le commandant du château, qui voulait le défendre. Heureusement pour lui qu'on le cacha car son second, qui s'appelait Mangeard et qui voulait résister, tomba percé de mille coups. C'étaient

partout ces paysans forcenés aveuglés et enthousiasmés par l'orgueil de leur victoire.

Le château fut occupé par la plus grande partie des chouans. Les autres se répandirent dans la ville en massacrant tout ce qui se trouvait sous leurs coups. Monsieur de Lespinasse, chef de la poste aux lettres, fut tué dans son bureau. Les enfants de monsieur de Créole furent assommés. Les chouans lui en voulaient parce que c'était lui qui avait remplacé le bon monsieur Rabin, curé de Notre-Dame, par son frère, le prêtre constitutionnel et assermenté. Monsieur Briaudeau, un de nos amis, fut tué au Bretonnais en sortant de chez madame Dupin. Enfin les paysans étaient autour du château et, après avoir longtemps sommé la petite armée de se rendre, ne recevant pas de réponse, que les coups de fusils qu'on leur tiraient par les fenêtres et les meurtrières de la petite forteresse, fatigués de tant de résistance, ils mirent le feu au château ; en un moment, la flamme s'éleva et entoura les malheureux qui défendaient la place. Les chouans leur criaient : « *Rendez-vous ! Il ne vous sera fait aucun mal ! Les chefs catholiques assurent vie et sécurité, mais, si vous persistez, nous allons incendier la ville entière !* »

C'était la fin du jour ; tous ces malheureux, qui se voyaient perdus, furent obligés de se rendre ; ils furent faits prisonniers et, les mains attachées derrière le dos, furent conduits sous les halles. Les chouans essayèrent d'arrêter l'incendie du château ; la nuit fut horrible ; le tocsin sonnait ; les habitants, remplis d'effroi, étaient consternés ; les soldats de l'armée catholique étaient logés partout chez nous ; la maison en était remplie. C'étaient des nobles, des prêtres déguisés, des paysans accroupis sur leurs talons, mangeant leur morceau de pain noir et quelques restes de lard ou de fromage qu'ils tiraient de leur sac après avoir dit leur bénédicité.

Le lendemain 15 mars, le soleil en se levant éclaira un triste spectacle dont le souvenir me fait encore frémir d'horreur ; toutes les rues, surtout par chez nous, étaient couvertes de cadavres que nous cherchions à reconnaître par les fenêtres,

car personne n'osait encore aller les relever de peur de se compromettre et d'être tué. Sur la route du Bois-Grolleau jusqu'aux Pagannes les morts étaient entassés les uns sur les autres. Cependant les Vendéens s'étaient réunis le matin et parlaient de vouloir fusiller les malheureux prisonniers qui étaient sous les halles ; ils allèrent à la mairie, qui était presque en face de chez nous, dans cette maison même du n° 15 et appartenant à mes enfants ; ils y prirent toutes les archives de la ville et les papiers du district ; ils les portèrent sur la place du château et en firent un feu de joie ; ils firent aussi sommation à tous les habitants qui avaient des armes chez eux de les porter au château sous peine de mort.

Bien des nobles qui s'étaient cachés arrivèrent se joindre à cette armée : Bonchamps, d'Elbée, Henry de la Rochejaquelein, Lescure (8), de Clisson, et tous les prêtres qu'on croyait enfuis ou morts reparurent.

Le jour de Pâques arriva ; on alla chercher les prisonniers pour les conduire à la grand'messe à Saint-Pierre ; tous étaient des négociants de Cholet et des environs ; ils étaient couverts de boue ; tout le monde pleurait à l'église. Monsieur Boisnaud, notre vieux curé, qui était caché, venait de reparaître, disait la messe. On bénit un superbe drapeau blanc fleurdelysé qu'avait donné madame de la Rochejaquelein. Après la messe, on reconduisit les prisonniers au château entre deux haies de paysans armés, avec des cocardes blanches à leurs chapeaux et qui accablaient ces malheureux d'injures.

Cependant les troupes républicaines avaient demandé du renfort. Plusieurs généraux gagnèrent du terrain sur les Vendéens à Saint-Florent, à Chemillé et arrivèrent jusqu'à Vezins. Pendant ce temps, les chefs vendéens voulaient faire fusiller les prisonniers, mais ils eurent peur en voyant arriver les secours de la République. Ce fut la première émigration des habitants de Cholet, car chacun se sauvait en attendant dire que les Républicains allaient revenir se battre avec les chouans. C'était triste de voir tout le

monde se cacher et se sauver sans savoir où ils allaient.

Quarante mille hommes de troupes républicaines arrivèrent à Cholet et, le lendemain matin, une bataille eut encore lieu au Bois-Grolleau où Charette fit incendier le château(9) ; ce furent encore les Vendéens qui remportèrent la bataille ; ils revinrent encore triomphants à Cholet et allèrent élever un autel sur la place du château autour duquel l'armée entière se réunit pour remercier Dieu de leur victoire.

L'armée vendéenne était innombrable ; on en voyait surgir de tous côtés ; elle traversa Cholet ; le défilé dura six heures, une demi-journée, précédée de vingt-neuf tambours. Chaque paroisse portait son drapeau et sa bannière en tête, puis, à la fin, on traînait deux gros canons qu'on avait pris aux Républicains.

Tout l'été, les chouans furent les maîtres de Cholet, où il y avait de temps en temps de petites batailles et où ils gagnaient toujours. Au mois d'octobre, eut lieu le fameux combat de la Lande Papinière ; c'est là que fut blessé Bonchamps qu'on emporta sur un brancard jusqu'à Saint-Florent où en arrivant, il rendit le dernier soupir en criant ces belles paroles : « *Grâce aux prisonniers !* ». Effectivement, 5.000 prisonniers eurent leur liberté. Les Vendéens perdirent cette bataille, un combat des plus acharnés qui dura plus de six heures ; jamais on ne vit tant de cadavres. Les Républicains firent leur entrée à Cholet qui était presque désert, car tout le monde s'était caché durant le combat ; on battit la générale en ordonnant aux habitants d'aller ramasser les cadavres ; tout le monde fut obligé d'obéir ; j'y courus avec une de mes sœurs et la domestique de ma belle-mère et tous nos voisins. Oh ! Mon Dieu ! C'était triste à voir ce plateau de Bégrolles où les cadavres étaient entassés dans des mares de sang, des blessés qui criaient en demandant du secours et qu'on emportait sur des brancards de branches sans savoir où les déposer. Pendant ce temps, les soldats républicains entraient dans les maisons, pillaient et prenaient tout ce qu'ils pouvaient. Le général Kléber parcourait la

ville sur un beau cheval blanc, l'état-major en tête, rassurant tout le monde et punissant les soldats qui voulaient s'emparer de tout.<sup>(10)</sup>. C'était le général Turreau qui était chargé de chercher tous les Royalistes ; il était logé dans la maison où on est aujourd'hui, "La Croix Blanche". Quand on lui en amenait, il les regardait et disait à ses soldats « *Donnez-lui un billet d'hôpital* ». Aussitôt on les emmenait dans un pré derrière l'église Saint-Pierre et on les fusillait sans vouloir les entendre ; à chaque coup de fusil chacun croyait que c'était ses parents qui subissaient ce triste sort.

Chacun était caché dans sa maison, ne sortant que le soir chercher à manger ; encore nous ne vivions que de châtaignes et de pommes de terre ; les boulangers faisaient peu de pain et il était requis pour les troupes qui, elles-mêmes, n'en avaient pas la moitié de ce qu'il leur en aurait fallu ; on ne pouvait s'en procurer qu'à prix d'argent. J'étais chez mon cousin Masson au Bretonnais ; on vint la nuit nous annoncer que les chouans arrivaient en masse et environnaient la ville ; les Bleus avaient fait des fortifications aux entrées des routes avec de la terre, des pierres, des arbres, des meubles et tout ce qu'ils trouvaient ; mais vers quatre heures du matin, les chouans arrivèrent tout à coup dans la ville, tuant, massacrant tous ceux qui ne criaient pas « *Vive le roi !* ». Le combat eut lieu dans la rue des Vieux Greniers où le général Moulin fut tué ; quel horrible spectacle ! Les morts étaient si nombreux qu'on en voyait le long des murs qui se tenaient debout ; toute la rue en était couverte.

Le corps du général Moulin fut enterré tout habillé au pied de l'arbre de la Liberté. Les Vendéens étaient exaspérés et se livraient à toutes sortes de cruautés ; les femmes qui les excitaient à tuer les bleus leur prenaient leurs baïonnettes pour assouvir leur vengeance et égorgeaient elles-mêmes des blessés qui n'avaient plus la force de se défendre.

Vers le soir, nous étions prêts à nous coucher chez mon cousin Masson, quand nous entendîmes frapper à la porte du jardin. C'étaient deux grenadiers de l'armée

de Mayence <sup>(11)</sup> qui, cachés dans une cour, attendaient la nuit pour se sauver mais ils n'en avaient plus la force. « *Citoyens, disaient-ils d'une voix faible, de grâce, hâtez-vous de nous ouvrir et de nous cacher, sans quoi nous allons être découverts et massacrés par les brigands* ». Mon cousin hésitait à les faire entrer car il était royaliste et son fils unique âgé de 26 ans était parti se battre contre les bleus mais ma cousine lui dit « *Mon ami, ces hommes sont mourants et sans armes, laissons-les entrer, pensons à notre fils qui est peut-être dans le même cas* ». Nous les fîmes entrer et j'aidais ma cousine à les soigner car ils étaient si exténués de fatigue qu'ils faisaient pitié.

Au même instant, on frappa à la porte de la rue ; je courus ouvrir ; c'était une bande de chouans qui rapportaient le fils de mon tuteur qui avait été blessé sur la route de Nantes. Les pauvres soldats mayençais se crurent perdus, de leur côté les chouans aussi car, depuis quelques heures, c'était les bleus qui étaient les maîtres de Cholet ; à leur tour aussi, après avoir déposé leur fardeau, ils se sauvèrent au plus vite. Le pauvre mourant ne vécut que quelques heures, il mourut dans la nuit ; un prêtre déguisé vint lui administrer les derniers secours de la religion. Il fut enterré le lendemain sur la place du château.

Tous les jours, il arrivait des troupes républicaines en guenilles qui pillaient et prenaient tout dans les maisons. On afficha un ordre de la Convention que tous les réfugiés et les royalistes sortiraient de la Vendée et que Cholet serait évacué de ses habitants en 24 heures ; tout le monde pleurait de quitter sa maison, son père, sa mère ; pour aller où ? Nous n'en savions rien. On mit le feu à l'église Saint-Pierre, mais le bon Dieu punit celui qui le mit car il ne put en sortir et brûla dans l'église ; la flèche du clocher qui était haute s'écroula ; la maison qui nous avait vu naître qui était en face fut incendiée en même temps.

Ma tante Coudrais, qui était veuve et qui demeurait au Coin, vint me chercher avec mon frère Eugène et nous dit qu'il fallait nous préparer à partir au plus vite parce qu'on leur avait dit que tout Cholet allait brûler. Elle nous fit à chacun un petit

baluchon de nos pauvres vêtements et nous le mit sur le dos, ma tante ramassait aussi, elle, ce qu'elle croyait le plus utile pour en faire un ballot et le mettre dans les charrettes qu'on nommait ambulances et qui se dirigeaient sur Nantes ; c'est de ce côté qu'elle pensait nous emmener car nous ne savions pas où aller sans pain et sans asile. Nous partîmes donc avec ma tante Coudrais qui avait quatre enfants à elle, deux garçons que vous avez connus, l'aîné qui avait le sobriquet de Lahiret qui fut fabricant et le père de la famille Ricou-Coudrais, et l'autre appelé Coudrais cadet est mort en 1860 ; jusqu'à sa mort il a porté le chapeau à la claque et les culottes courtes, costume de sa jeunesse ; elle avait aussi deux filles dont l'une s'est mariée avec un nommé Routiau et l'autre avec Cousseau qui fut longtemps maître d'école à Maulévrier. Elle emmenait aussi une des ses nièces mademoiselle Manette Coudrais, qui est ravaudeuse et vit encore, puis un de ses neveux, monsieur Coudrais, qui demeure encore à Châtillon.

Nous partîmes avec plusieurs familles de Cholet. Nous étions à peine rendus à la Haie, sur la route de Mortagne, que nous vîmes Cholet tout en feu et on voyait accourir tous les habitants criant et pleurant, à peine vêtus, traînant leurs enfants, soutenant de pauvres vieillards et toute cette population sans pain, sans ressources, quelques guenille sur les bras et sans savoir où aller se réfugier ; à l'hôpital, les malades furent abandonnés et moururent faute de soins. On avait fait des monceaux de paille et de bois dans les principales maisons et bientôt toute la ville offrit le spectacle d'un épouvantable bûcher ; rien de plus terrible ; nous étions anéantis par la peur sans savoir si nous devions avancer ou reculer car on nous disait que Mortagne aussi brûlait. Pendant quelque temps, la ville de Cholet détruite ressemblait à un désert ; il n'y avait plus d'habitants, que des soldats affamés qui cherchaient sous les ruines des choses précieuses échappées de l'incendie. Les loups y arrivaient en bandes la nuit pour y dévorer les cadavres mal enterrés des malheureuses victimes.

Enfin, nous arrivâmes plus morts que vifs à Mortagne pour aller chercher ma sœur Cherbonnier où nous espérions

trouver un asile assuré parce que mon beau-frère travaillait pour les Républicains ; il réparait leurs fusils et leurs armes et il y avait toujours un factionnaire à sa porte et nous pensions qu'il nous faudrait un laissez-passer pour continuer notre route. Mais, quand nous arrivâmes, toute la ville était incendiée ; tout fumait et brûlait encore. Ma sœur était partie la veille avec ses deux garçons : René qui avait 2 ans et le petit François qu'elle nourrissait encore, car ils étaient tous les deux de la même année. Elle avait été obligée de partir seule parce que son mari avait été dénoncé aux chouans ; sa maison avait été envahie et lui-même ne dut son salut qu'à un hasard providentiel : il était caché dans son grenier sous des bottes de paille ; les chouans furetaient partout sans pouvoir le découvrir quand un chat qui y était s'élança dans une chambre voisine, fit frapper par hasard le timbre d'une pendule ; aussitôt, entendant ce bruit, les chouans abandonnèrent le grenier où le pauvre Cherbonnier se voyait perdu, était prêt à se livrer à ses ennemis. Ceux-ci qui le croyaient évadé par une fenêtre ouverte, s'élançaient pour le poursuivre par cette issue. Peu de temps après, mon beau-frère sortit de sa cachette, puis le soir, à l'aide de déguisements il quitta Mortagne par des chemins détournés puis se rendit à Nantes où il avait donné rendez-vous à sa femme.

A Mortagne comme à Cholet, tout était à feu et à sang ; c'était le général Huché qui y faisait tout massacrer. Nous allâmes chercher refuge dans une ferme, mais nous en sortîmes aussitôt remplis d'effroi et tremblants. Nous y vîmes, coupés par morceaux, un paysan et son fils parce qu'on avait trouvé le curé de la ville caché chez eux et on lui avait coupé les deux jambes aux genoux.

Nous repartîmes de Mortagne de grand matin tremblants de crainte de rencontrer des soldats soit des bleus soit des chouans, car ces derniers étaient aussi barbares et aussi inhumains quand ils étaient exaspérés. Quand nous les voyions venir de loin, nous mettions des cocardes blanches et nous criions « Vive le Roi » et, quand nous apercevions les républicains, nous mettions des rouges et nous disions « Vive la nation ! » ; il fallait les tutoyer, ne disant ni

monsieur, ni madame, mais citoyens, citoyennes. Nous nous dirigeons donc sur Nantes à petits pas, car mon frère et moi n'étions pas grands. Nous arrivâmes la nuit à Montaigu ; tout y était brûlé et la ville déserte ; ma tante Coudrais nous fit entrer dans une maison qui n'avait ni toit ni portes ni fenêtres ; elle nous fit un grand feu au milieu de la place pour nous réchauffer, car c'était au mois de février ; elle nous fit cuire des pommes de terre pour manger avec le peu de pain qui nous restait et sans savoir comment nous en aurions le lendemain. A ce moment arriva ma sœur Cécile qui avait le petit René Cherbonnier, l'aîné des enfants de ma sœur Renée ; ils l'avaient perdue et c'est à qui pleurerait le plus fort ; ma sœur avait 13 ans et le petit garçon 2 ans environ. Ma tante Coudrais essaya de les consoler, les fit souper puis nous nous endormîmes tous, la tête couchée sur notre petit baluchon.

Le lendemain matin, nous partîmes à la garde du bon Dieu ; ma tante nous fit prendre le devant en nous disant qu'elle allait nous chercher de la place dans les ambulances (mauvaises charrettes qui emmenaient les enfants, les vieillards, les malades et les bagages à la suite des émigrés) puis elle nous dit qu'elle nous retrouverait à Nantes sur la place du Bouffay ; mais nous ne devions plus la revoir car elle avait été prévenue par un nommé Lecoq de Cholet qu'elle était dénoncée et qu'on devait l'arrêter en arrivant à Nantes. Elle fut obligée de se déguiser et passer à Nantes sans s'arrêter et de suivre une bande de réfugiés jusqu'au Mans.

Nous nous dirigeons donc tout doucement, guidés par ma sœur Cécile sur la route de Clisson, regardant toujours derrière nous si nous n'apercevions pas notre tante ou les charrettes qu'elle avait dit qu'elle nous rejoindraient ; nous étions encore six ensemble. Ma tante avait gardé ses enfants qui étaient un peu plus grands ; ma sœur Cécile allait en avant portant le petit Cherbonnier sur son dos, moi et Eugène qui avait 9 ans, le petit Coudrais et sa sœur Manette qui étaient de notre âge, neveu et nièce de ma tante Coudrais. Nous n'avions pour nous guider que Cécile, guère plus

âgée que nous, mais nos anges gardiens veillaient sur nous !

Nous n'avions pas un morceau de pain ; nous en demandions dans les fermes ou les bourgs où nous passions, mais on nous fermait vite les portes tant on était en crainte de se faire arrêter. Nous étions exténués de fatigue et nous ne pouvions aller plus loin ; nous étions prêts d'arriver à Clisson quand nous vîmes des cadavres de soldats dans un fossé ; ma sœur Cécile nous fit cacher ; elle s'approcha derrière la haie du chemin et vit bien qu'ils étaient morts mais elle ne nous le dit pas de peur de nous effrayer ; elle leur vit du pain et des munitions encore attachés à leur sac. Craignant d'être vue, ce fut moi et Eugène qu'elle envoya pour chercher le pain, car nous mourrions de faim tous et le petit Cherbonnier criait pour en demander. Nous rampions dans le fossé pour arriver à ces malheureux cadavres et, tout enfant que nous étions, nous prenions mille précautions pour ne pas les réveiller ; nous ne pensions qu'à la mauvaise action que nous allions faire, de leur voler ce pain noir que nous leur prîmes le plus doucement possible. Mon frère Eugène essaya de dénouer le cordon qui retenait la gourde d'un de ces malheureux mais, ne pouvant y réussir, je me souviens qu'il coupa la corde avec ses dents. Quel triste mais copieux déjeuner nous fîmes avec ce pain noir et dur, avec quel appétit nos petites dents broyaient ce pain que la providence nous avait envoyé. Ma sœur Cécile nous en fit soigneusement ramasser les restes puis, remettant le petit René sur son dos, nous nous remîmes en route jusqu'à Clisson.

En sortant de cette ville, où tout était occupé par les républicains, nous entendîmes des coups de fusils et nous fûmes arrêtés par une troupe de chouans qui voulaient nous tuer parce qu'ils croyaient que nous allions les dénoncer en disant de quel côté ils se dirigeaient ; ils nous firent mettre à genoux dans un carrefour en nous disant de faire notre prière et qu'ils allaient nous fusiller. Nous jetions des cris lamentables leur demandant notre grâce, mais ces forcenés n'écoutaient ni prières ni supplications ; ils allaient mettre leur projet à exécution quand ils entendirent le bruit

des pas de chevaux qui arrivaient au loin ; ils se mirent aussitôt en fuite nous laissant plus morts que vifs, sans savoir si ceux qui arrivaient n'allaient pas finir de nous achever.

Mais non ! Dieu venait de nous sauver car c'étaient les ambulances où étaient nos connaissances et nos bagages qui se dirigeaient vers Nantes. On nous fit monter et nous arrivâmes à Saint-Jacques à la nuit ; ma sœur Cécile y descendit pour chercher ma sœur Noton la Cherbonnier qui devait l'y attendre, avec son plus jeune enfant François qu'elle allaitait encore. Nous la quittâmes pour nous rendre tous les quatre sur la place du Bouffay pensant y trouver ma tante Coudrais. Je me souviens que nous étions seuls mon frère et moi sur cette place ; il faisait noir, nous pleurions à chaudes larmes ; les passants nous interrogeaient et, lorsque nous leur disions que nous étions de Cholet, ils voulaient nous jeter dans l'eau en disant qu'il fallait noyer ces petits brigands de la Vendée, mais le bon Dieu permit que deux de ces gens qui nous regardaient se dirent : « *Ces enfants me font de la peine. Voyons, mon ami, nous aurions bien pitié d'un chien, tiens ! Emmenons-les, cela me navre le cœur* » « *Je veux bien, reprit le second, je n'ai pas de garçons je vais emmener le petit* » « *Hé bien moi, je n'ai que des garçons je vais emmener la petite fille !* ». Mon frère et moi, en entendant ces paroles, nous nous serrions l'un contre l'autre ne voulant pas nous séparer ; nous pleurions tant que ces gens émus nous promirent que nous nous reverrions souvent. Je partis en pleurant et tâchant d'étouffer mes sanglots avec mon protecteur qui était un architecte nommé Ganachaud. Il demeurait sur la Fosse, il était commissaire de quartier. On me mit à coucher dans une mansarde avec la domestique, une méchante républicaine. Le soir je voulus faire ma prière. Quand elle me vit à genoux faire le signe de la croix, elle me dit qu'elle allait me dénoncer ; elle ne m'appelait que "la petite brigande". (12)

De notre lit, nous entendions des cris épouvantables, je demandais à cette femme ce que c'était ; elle me répondait : « *Ce sont les brigands de Vendéens qu'on noie ; si tu dis un mot j'irai te dénoncer ; demain ce*

*sera ton tour !* » En effet c'était terrible. On attachait un homme et une femme ensemble ; on en chargeait des barques à double fond et on noyait ces malheureux ; on appelait cela des mariages républicains ; ces noyades se répétaient chaque nuit ; les eaux du fleuve ne roulaient que du sang et des cadavres et, mêlés aux gémissements des victimes, on entendait les hurlements des chiens et des loups, les cris rauques et sinistres des oiseaux de proie que la grande quantité de cadavres attirait sur ces tristes rivages. Un soir, elle me tira du lit pour me mettre à la fenêtre car on amenait une bande de prisonniers comme on mène les troupeaux à l'abattoir pour les tuer ; on les entassait deux à deux sur la barque fatale qui devait les engloutir ; on trouvait cela plus prompt que la guillotine. Elle me disait : « *Voilà, petite chouane, le sort qui t'est présenté ; je te mènerai un de ces jours chez Carrier !* » Oh ! Mes enfants, quand je me rappelle ces cris navrants, ces nuits terribles, le frisson me prend encore et je me sens envie de pleurer ; jamais ces tristes souvenirs ne s'effaceront de ma mémoire !

J'obtins la permission d'aller voir mon frère qui avait été emmené par un nommé Navier qui était entrepreneur de bâtisses et qui demeurait sur les boulevards. Il l'occupait à rouler la brouette et à servir les maçons dans les constructions qu'il conduisait. Il était assez heureux, servait à table, mangeait du pain, ce que tout le monde ne pouvait pas faire, car on se mettait en file chez les boulangers pour en avoir ; un repas, nous mangions du mauvais pain et, à l'autre du riz et des pommes de terre. Comme mon frère Eugène servait à la cuisine, il n'était pas malheureux et, quand j'allais le voir, j'en rapportais toujours quelques bons morceaux que son maître lui permettait de me donner ; il était content de lui et surtout de son charmant caractère et il les amusait souvent. Un jour qu'on lui dit d'aller à la cave chercher du vin, il s'en revint les lèvres barbouillées de noir : on avait voulu l'éprouver en en mettant à la bouteille ; la chose fut prise en riant mais Eugène se donna bien garde de recommencer !

Pour me rendre chez lui, j'étais obligée de passer devant la guillotine sur la

place du Bouffay ; j'étais souvent arrêtée dans la foule à voir trancher la tête aux malheureux condamnés, la plupart innocents ; ils étaient vêtus de grandes chemises rouges ; beaucoup étaient sans connaissance ; on les traînait durement sur ce théâtre ensanglanté. On m'arrêta plusieurs fois, mais j'avais un laissez-passer de mon maître qui était chef de district. Je fus trois ans à Nantes. Je fis ma première communion au Sanitat avec un prêtre assermenté ; j'allais le soir apprendre mon catéchisme chez des religieuses qui étaient chassées de leur couvent et cachées chez des personnes charitables qui recueillaient les enfants trouvés dont j'étais.

J'avais 12 ou 13 ans quand je revins à Cholet, en 1795. C'était l'hiver, je fis la route à pied avec des émigrés<sup>(13)</sup> qui rentraient dans leur pays ; chacun revenait ainsi par petites groupes, par familles ; rien n'était triste que ce retour de l'exil et de voir tous ces gens qui autrefois étaient dans l'aisance revenir vêtus de guenilles, leurs paquets sous le bras ou attachés sur le dos, montés sur un mauvais cheval qui portait aussi les enfants et les vieillards et, en arrivant, chercher à retrouver sa maison dans une mesure vide, pas d'argent, pas de pain, pas de lit pour se reposer, pas de travail, ni fruit ni légumes dans les jardins abandonnés ; aucun commerce n'existait encore à Cholet.

Notre maison avait été brûlée et le terrain vendu à vil prix. Mon oncle Blain, qui s'était occupé de nos affaires, n'en avait à-peu-près rien tiré. En arrivant à Cholet, j'allais trouver ma sœur Marie que nous appelions Mariette ; elle était mariée à un cordonnier qui était boiteux et avait beaucoup de peine à marcher ; il se nommait Héraut et demeurait sur la place Saint-Pierre la maison la plus près de l'église, avec mes deux autres sœurs qui étaient couturières Rosalie et Jeanne. En arrivant chez elles au lieu de me recevoir avec plaisir, elles me dirent que j'aurais bien mieux fait de rester à Nantes et qu'elles n'avaient pas de pain à me donner ; elles m'envoyaient chez un nommé Rofet chercher un bon pour aller chez le boulanger ; un jour j'avais trois onces de riz et le lendemain douze onces de pain

qu'il nous fallait cacher car c'était assez difficile d'en obtenir ; les soldats réquisitionnaient tout ; nous n'étions pas rassurés, chacun était dans la crainte, on parlait encore de la guerre. Stofflet arrivait encore de temps en temps pour essayer de soulever les paysans ; quand les soldats nous voyaient quelques vivres il fallait absolument leur donner. On ne voyait plus d'argent, on ne payait qu'en assignats et pas moyens de trouver d'ouvrage et pourtant les moindres objets étaient chers ; on payait une épingle un sou mais nous ne nous servions que de petites épingles de bois que nous faisons nous-mêmes.

Mes sœurs avaient bien de l'ouvrage mais elles n'étaient pas payées cher, elles allaient en journée et gagnaient cinq sous, n'ayant donc pas de pain à me donner elles m'envoyaient glaner avec une bonne femme qu'on appelait la mère Vallet et qui m'emmenait dans les fermes chercher du pain ; j'avais le cœur bien gros d'aller ainsi mendier, j'eus bien du mal à m'y décider mais mes sœurs m'avaient dit : « *Tu n'auras pas de pain si tu ne vas pas en chercher !* ». J'étais avec plusieurs enfants de mon âge, nous allâmes à la Denisière, on me présenta un morceau de pain noir si dur que les cochons n'auraient pu le manger. J'essayais de le tremper dans du lait, nous avons continué notre route jusqu'à la Boulignère chez la bonne femme Cherbonnier qui nous fit une bonne soupe au lait, elle me reconnut et me demanda si je n'étais pas la petite Barbier la fille de l'aubergiste qui était rebouteux car mon père était adroit à remettre les cassures et les foulures. Elle nous remplit les poches de pommes vertes qui n'étaient pas mûres ; en arrivant je fis voir mon morceau de pain noir à mes sœurs et me mis à pleurer en leur disant que jamais je n'irais demander du pain ni mendier et que je voulais travailler.

Ils me prirent en apprentissage avec Cécile Bibard qui fut plus tard la mère Guinhut. Son frère, François Bibard blanchisseur était marié avec ma belle-mère ; elle avait une sœur de notre âge et qui fut plus tard la mère de monsieur Nogarede. Je travaillais donc avec mes sœurs dont la plus jeune appelée Rosalie

mourut de la petite vérole dans ces temps-là.

Quelques années plus tard je me mis à mon compte, j'avais beaucoup d'ouvrage dans la campagne, je pus loger chez mon cousin Chauviré qui était mon parent du côté de ma grand'mère Martineau. Cependant la population fût un peu plus rassurée ; on apprit que Stofflet avait été fusillé à Angers et le jour du vendredi saint.<sup>(14)</sup> Tout ce monde était sur pied, on disait qu'on amenait Charette prisonnier, il traversa effectivement Cholet escorté de troupes conduites par le général Travot, la sécurité revint peu à peu. Chacun se mit à travailler afin de faire quelques aunes de toile et de flanelle pour se couvrir car il n'y avait pas de luxe à cette époque.

J'avais 19 ans quand je fis connaissance de mon mari, il était perruquier, c'était comme moi un orphelin de la guerre sans aucun parent, la Révolution avait anéanti sa famille qui demeurait rue des Anges à Tours. Il était né en 1775, son père était maître teinturier et sa mère Marthe était cuisinière dans les châteaux, lui-même y servait à table les seigneurs de cette époque. Il avait un oncle qui était grand vicaire à la cathédrale de Tours avant la Révolution, lui-même avait été enrôlé à l'âge de 17 ans et il fut emmené prisonnier de guerre en Angleterre. Il y apprit à faire des bagues et d'autres objets en cheveux et des petites boîtes de carton que nous vendions quand nous avons été mariés.

C'est le 10 nivôse an XI de la République (6 janvier 1803) que j'épousai Alexandre Basile Champeau qui avait 27 ans ; ce mariage se fit d'après le conseil de famille qui se composait de Pierre Heraut cordonnier, Marie Barbier sa femme, ma sœur Jeanne, ma tante Brion et mon cousin germain Adrien Delhumeau qui était aussi mon tuteur, car je n'étais pas majeure. Il y avait aussi mon cousin Maillet qui était roselier, mon beau-père François Bibard qui était blanchisseur, il avait été marié avec ma belle-mère et nous avons toujours eu d'excellents rapports. Nous ne fîmes pas de noce du tout ; au retour de l'église je mis sur la table des rillettes et un coin de beurre que ma belle-mère me fit en cadeau avec un

saladier fleuri que j'ai encore. J'avais une robe de siamoise bleue mordoré flammé rouge qui me coûtait 8 francs l'aune, un tablier rouge en coton des Indes et un mouchoir de mousseline brodée (je demande à l'emporter en terre quand je ne serai plus) ; j'avais un bonnet de mousseline, chose rare car on ne portait guère qu'une toile fine qu'on appelait du demi-fil.

Ma sœur Jeanne épousa quelque temps après Brion, de Coron, qui était ouvrier tailleur à Cholet, elle mourut en 1814 n'ayant pas eu d'enfants. Elle était marraine de ma fille aînée Adèle et son mari était son parrain. Quand Adèle s'est mariée il lui a promis son gâteau mais il ne lui a jamais donné... Il est mort en 1860.

Ma sœur Victoire était restée à Nantes elle avait épousé un nommé Briard avec qui elle fut très peu de temps ; devenue veuve elle épousa un tisserand nommé Bru qui mourut en 1842 ; elle n'eut pas d'enfants de ses deux mariages ; ma sœur était gaie et de bonne humeur ; elle mourut en 1848 à l'âge de 72 ans.

Ma sœur Cécile, revenue de l'émigration, avait été recueillie chez ma tante Brion, elle l'avait placée comme cuisinière chez la famille Leroy au château de la Treille, ils l'emmenèrent à Versailles, elle se plaça à l'hôtel du Grand Cerf et épousa un jeune homme qui y était garçon et se nommait Vassard. Ils se mirent marchands grainetiers et prospèrent dans leur commerce. Devenue veuve en 1816, elle se maria avec un Normand nommé Loudier. Quand ils furent retirés des affaires, elle vint en 1842 revoir sa famille et son pays qu'elle avait quittés depuis plus de 40 ans. Elle eut trois enfants de son premier mari : un garçon à qui elle céda son commerce mais il mourut en 1850 laissant deux filles en bas âge qui sont mortes depuis ; le second des garçons s'appelle Edouard et est marchand de draps à Paris et n'a qu'un fils ; ma sœur avait aussi une fille qui se nommait Adèle mariée à un boulanger nommé Vallerant et qui habite Paris ; ils sont venus rendre visite à la famille en 1865.

Mon frère aîné Louis était parti soldat en 1793, il servit sous Napoléon et comme ancien soldat il eut une pension les dernières années de sa vie ; il se maria à Rouen en 1806 avec une Denecheau qui était des Ardes ( ? ) et qui avait aussi émigré de ce côté pendant la Révolution ; quelques années après leur mariage ils revinrent à Nantes où ils eurent une nombreuse famille ; il perdit sa femme en 1835, elle avait 49 ans lui laissant sept enfants dont deux garçons qui sont mariés à Rouen ; Alexis et Dominique ; il avait un fils nommé Louis qui mourut à Nantes à l'âge de 18 ans et deux filles Victoire et Louise. Victoire est morte de la poitrine en 1856, Louise est lingère à Saint-Jacques à Nantes. Mon frère mourut le 23 avril 1862 âgé de 90 ans.

Ma sœur Renée était restée à Nantes, son mari François Cherbonnier était ajusteur et armurier ; il était aussi maître chantre à Saint-Sébastien à Nantes. Il mourut en 1808 laissant deux garçons René et François et sa veuve avec peu de ressources, plutôt des dettes car la guerre les avaient bien éprouvés. Le jeune René avait fait un fort joli fusil et à la mort de son père, le boulanger à qui il était due une somme assez ronde l'appela et lui dit « *Dis donc petit, ton père est mort, ta mère me doit du pain, tu en as mangé ta part, je compte que tu vas me payer !* ». Le jeune enfant s'en revint le cœur bien gros à la maison et raconta cela à sa mère et cherchant un expédient pour tâcher de le payer au plus vite ; tout à coup, il aperçoit son fusil auquel il tenait tant. « *Tiens, mère, dit-il, je vais vendre ce fusil et nous paierons Michaut et il ne nous demandera plus d'argent va !* ». Ce qui fut dit fut fait. Quelques années plus tard il avait réussi par son travail et celui de son frère à amener l'aisance dans la maison. Quand il tira à la

conscription et était sur le point de partir, son frère, qui était de la même année que lui quoique plus jeune de onze mois et qui avait un bon billet, s'offrit de partir à sa place car il savait que René était le gagne pain de la maison. François partit le 7 avril 1808, il fit les campagnes avec Napoléon I<sup>er</sup> et il a laissé une correspondance très suivie et très intéressante ; il fut nommé officier

par l'empereur lui-même sur le champ de bataille de Moscou. Son frère René que vous avez tous connu a toujours travaillé et économisé jusqu'à l'âge de 80 ans car il est mort au mois de juillet 1871. Chose extraordinaire il mourut le plus jeune de ces pauvres enfants que la providence avait sauvés si miraculeusement du triste sort qui paraissait leur être réservé près d'un siècle auparavant ; il avait épousé une demoiselle Clergeau dont il eut deux garçons Théodore et Alexandre. Cette aimable famille habite toujours sur les ponts dans la maison paternelle. Alexandre est marié avec mademoiselle Denis d'Ancenis, ils ont deux garçons et une fille : Alexandre, Gustave et Léonie née le 8 décembre. A leur porte un fusil colossal sert d'enseigne depuis près d'un siècle car ils sont armuriers de père en fils.

Mon frère Eugène, resté à Nantes y avait appris l'état de tisserand ; il était allé voyager, c'était un jeune homme affable, sérieux et rangé. Il épousa à Saumur mademoiselle Libault et se mit fabricant à Nantes. Devenu veuf il se remaria avec mademoiselle Aubin dont le père était boulanger à Saint-Jacques de Nantes et continua son commerce de fabrication. Il demeurait rue Saint-Similien, il y mourut le 8 décembre 1867 âgé de 85 ans laissant trois filles : l'aînée Adélaïde mariée à René Biton fabricant de savon à Orléans et qui ont eu un garçon et une fille : Adolphe et Adélaïde. La cadette nommée Monique mariée avec Gagnet boulanger à Saint-Similien, un bon homme de bonne humeur ; ils ont eu deux filles Monique et Julie. La troisième de ses filles s'appelait Julie et est mariée avec Sauvion, boulanger et n'a qu'une fille qui s'appelle Julie aussi. Tous ses enfants par leur conduite et se souvenant des bons conseils de leur père ont tous réussi dans leur commerce.

Voilà comme tous mes frères et sœurs furent dispersés après la Révolution de 1793 ; il n'y eut que moi qui revins habiter Cholet dans le quartier et en face la maison qui m'avait vu naître et je ne l'ai jamais quittée. J'y ai élevé une nombreuse famille ; si je ne leur ai pas donné la fortune je les ai toujours aidés de mes bons conseils. Je remercie le bon Dieu de

m'avoir conservé aussi longtemps en bonne santé et de voir tous mes enfants et petits-enfants m'entourer de soins affectueux pour me faire oublier les infirmités de mon âge et

je prie Dieu que quand il voudra terminer ma longue carrière que ce ne soit qu'une séparation et que je vous reverrai tous un jour pour ne plus vous quitter.

Ainsi se termine la narration de cette chère grand'mère, de ses précieux et lointains souvenirs de jeunesse. Quelques mois plus tard l'âge venu terminer sa carrière ; ses forces et sa raisons s'affaiblirent, puis sans maladie, sans souffrance, elle s'éteignit le 30 novembre 1871 vers 5 heures du soir à l'âge de 88 ans 7 mois et 8 jours.

## Notes

1. L'affaire se passe en août 1792 avant le grand soulèvement (mars 1793). Il y eut effectivement une prise d'armes dans le secteur limitrophe des Deux-Sèvres, de la Vendée et du Maine et Loire, préfiguration de la guerre civile.

2. Le marquis de Beauveau avait séjourné à la Bastille et au Mont-Saint-Michel suite à des lettres de cachet ce qui explique son ralliement à la Révolution. Il était devenu procureur-syndic de la ville de Cholet.

3. Le père, partisan de la Révolution ne pouvait être républicain car mort en 1790. Le mot chouan ne convient pas dans ce cas. La chouannerie se développe au nord de la Loire et les formes de lutte ne sont pas les mêmes. Il y a là l'influence de lecture, Balzac entre autres.

4. Combault était capitaine des grenadiers de la garde nationale. Le commandant était Poché du Rocher (ou Durocher). Combault fut tué le 4 mars 1793 alors qu'il était venu négocier avec un groupe d'insurgés. C'est Poché qui fut blessé à la cuisse par un coup de sabre.

5. Saint-Florent a été pris par les insurgés le 12 mars 1793.

6. Monsieur de Beauveau fut tué le 14 mars 1793. L'attaque de Cholet fut menée principalement par les hommes de Stofflet.

7. Il s'agit de Poché du Rocher

8. Le marquis de Lescure résidait habituellement dans son château de Clisson situé à Boismé près de Bressuire. Rien à voir avec le château de Clisson, sur la Sèvre.

9. Le 14 mars 1793, c'est La Rochejaquelein qui vint assiéger une troupe républicaine qui s'était fortifiée au Bois-Grolleau. Elle tint le siège pendant deux jours avant de succomber. Le même jour Charette était chez lui à La Garnache et n'avait pas encore rejoint l'insurrection. C'est justement ce jour-là que les paysans du voisinage vinrent lui demander de se mettre à leur tête. Cholet était aux mains des insurgés : le 30 avril, 23.000 d'entre eux s'y trouvaient et là fut constituée la Grande Armée catholique et royale. Charette restait indépendant. Cathelineau fut nommé général en chef de la Grande Armée le 12 juin mais il n'eut guère le temps de commander. Il fut blessé mortellement au siège de Nantes (28 au 30 juin). Après le siège de Nantes, 20.000 insurgés se retrouvèrent de nouveau à Cholet.

10. Après plusieurs succès, la Grande Armée, privée du soutien des hommes de Charette repartis vers l'océan, fut défaite à Cholet et mise en débandade vers la Loire. Elle passa le fleuve à Saint-Florent suivie d'une foule de non combattants (70.000 en tout). Commença la virée de Galerne particulièrement désastreuse. Ecrasée au Mans, cette foule tenta de passer la Loire à Angers puis Ancenis. Seules 1.200 personnes dont Stofflet, La Rochejaquelein, y parvinrent. Les autres furent livrés à eux-mêmes et se retrouvèrent à Savenay où les derniers combattants et ceux qui les accompagnaient encore furent exterminés le 23 décembre 1793.

Louise Barbier confond (mais c'est compréhensible quand on sait qu'elle avait 10 ans et qu'elle le raconte 70 ans plus tard !) la bataille de Cholet le 16 octobre 1793 et le général Kléber avec les événements de février 1794 à rapporter au général Turreau et ses colonnes infernales. Ce dernier, au moment de la bataille de Cholet, était à la tête des armées des Pyrénées Orientales. Il n'arriva à Nantes que le 19 décembre au lendemain de la bataille de Savenay.

L'état-major de Turreau s'installa à Cholet presque aussitôt. Il mit en place le système des colonnes incendiaires. Dans les événements qui suivirent, à noter la mort de La Rochejaquelein le 28 janvier 1794 tué près de Cholet.

Le général Moulin fut placé à la tête de la place de Cholet le 4 février et le 8 février, tôt le matin, la ville fut attaquée par Stofflet à la tête de 4.000 hommes. Ils investirent la ville. Blessé de trois balles, plutôt que de tomber aux mains des insurgés, le général Moulin se suicida. Dans l'après-midi, les républicains reprirent la cité. Moulin, auquel on ne peut reprocher les exactions de nombre de ses collègues, fut inhumé le 10 février au pied de l'arbre de la Liberté.

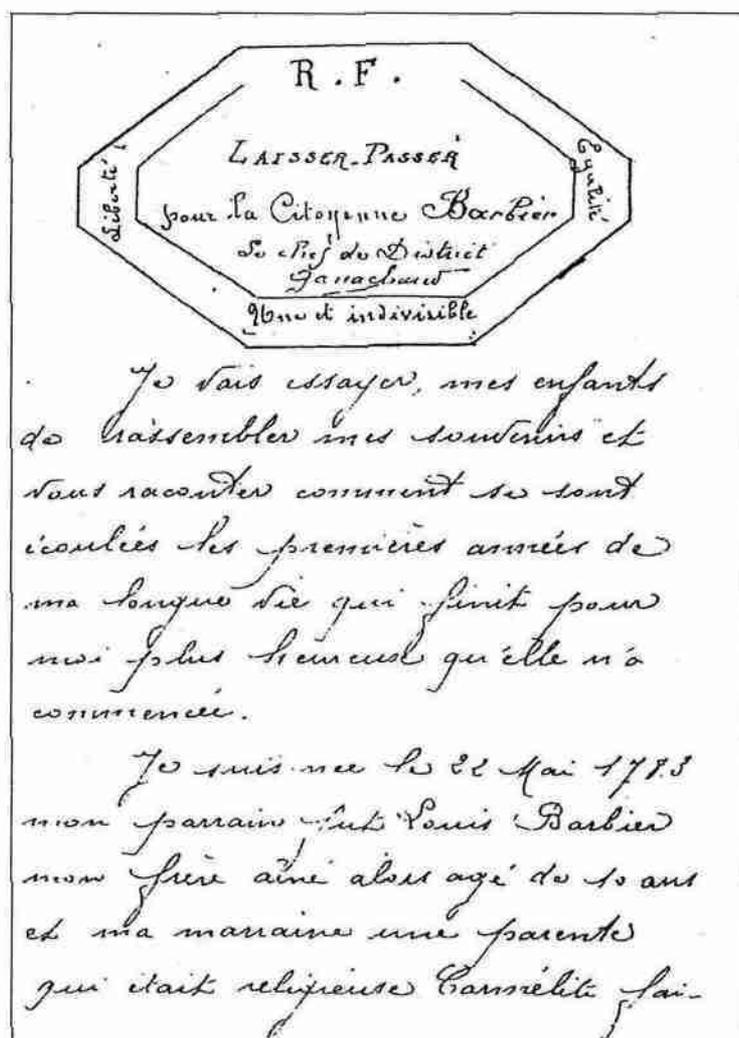
Il fut remplacé le 13 par le général Huché, lequel, au contraire, se montra comme un des pires lieutenants de Turreau et porta l'incendie dans tout le secteur. C'est alors que la famille dut partir.

11. Kléber et l'armée de Mayence étaient alors à Châteaubriant et non à Cholet

12. Louise est arrivée à Nantes à la fin de février 1794 à une époque où la pratique des noyades avait cessé. (Carrier a été rappelé à Paris pour s'expliquer et a quitté Nantes le 16). Son lieutenant Fouquet a été incarcéré au Bouffay le 10 Il se trouve que l'architecte habite à proximité des deux grandes prisons : le Sanitat et l'Entrepôt et, forcément, Louise assiste aux mouvements en rapport. Sa compagne de chambre en profite méchamment pour en rajouter. A Nantes la guillotine a été démontée le 22 septembre 1794.

13. Il s'agit d'une émigration à Nantes. Louise, elle, n'y est restée que 2 ans.

14. Arrêté le 24 février 1796 à Saint-Sulpice-le-Verdon, Charrette fut d'abord emmené à Angers et passa une nuit à Cholet. Incarcéré au château d'Angers, il fut ensuite dirigé sur Nantes. Il fut fusillé le 29 mars



## L'enseignement primaire à Rezé de 1801 à 1870

Compte-rendu du mémoire de Dominique Avril

Par Maryvonne Martin

Les courants d'idées du Siècle des Lumières, la première conception - émise par la Révolution - d'un système scolaire pour tous les Français, les progrès scientifiques et les nouvelles techniques entraînant l'industrialisation déterminent la société française de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à accorder une place grandissante à l'instruction.

Dans un mémoire intitulé "L'enseignement primaire à Rezé de 1801 à 1870" et présenté en 1992 à l'Université de Nantes, Dominique Avril examine le cas de Rezé, commune à la fois urbaine, rurale et maritime.

Par sa situation géographique de carrefour fluvial et routier, sa position dans l'estuaire et la proximité de Nantes, c'est une "zone de contacts, de passage et d'échanges", perméable aux changements et aux idées neuves qui, parce qu'elle ne vit pas repliée sur elle-même, va connaître des mutations profondes. Des besoins vont naître et, entre autres, celui de l'instruction.

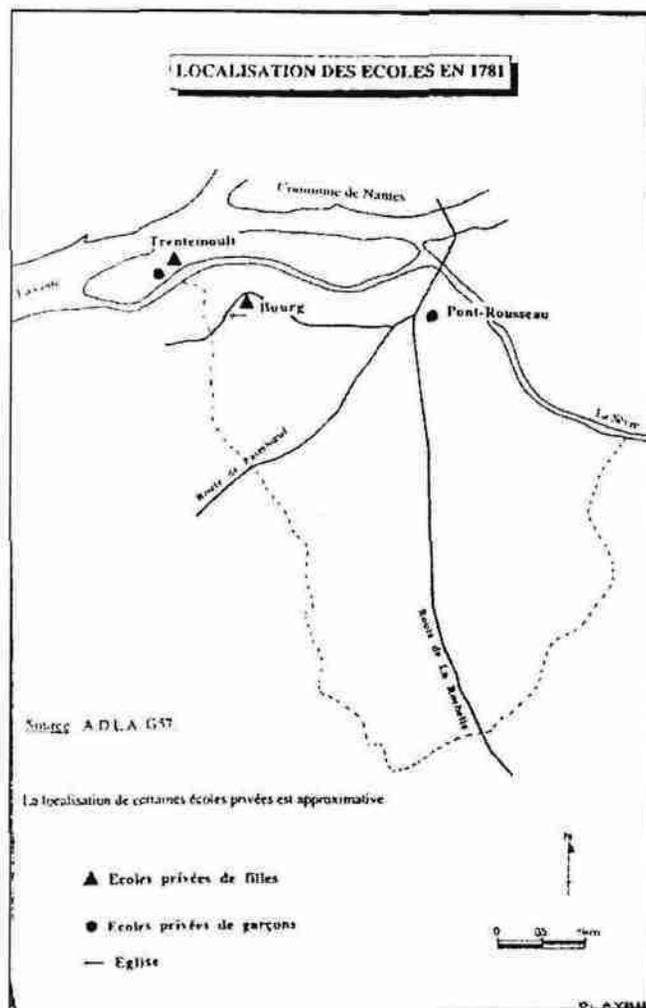
En 1801, la scolarité n'est pas obligatoire. Elle dépend de la demande des familles, celles-ci étant elles-mêmes déterminées par les facteurs socio-économiques et culturels locaux. Au moment, où la France rurale et largement illettrée s'oppose la France bourgeoise dont les enfants étudient, Rezé présente un tableau hétérogène.

47,5 % de ses habitants sont des agriculteurs

30 % vivent du fleuve et de la mer

22,5 % pratiquent le commerce.

C'est une population jeune dont le tiers à moins de vingt ans, et saine, avec un taux d'accroissement de 5% grâce aux phénomènes d'attraction qu'elle exerce sur les campagnes environnantes.



Jusqu'en 1860, la ville va connaître une expansion industrielle et commerciale qui déclinera ensuite. Le secteur agricole perdra de sa prépondérance et des équipements collectifs seront construits : mairie, deux nouvelles églises, cimetières, installation d'un système d'éclairage et de réputation, nouvelles voies de communication et amélioration des routes existantes.

Mais cette richesse ne profitera pas également à toutes les souches de la société. Cependant que s'épanouira une florissante bourgeoisie d'affaires composée d'armateurs, de négociants et de marchands (les Rezéens les plus imposés avec les riches propriétaires terriens et les rentiers), des ateliers de charité puis de bienfaisance seront ouverts aux plus misérables (15% de la population) :

- Paysans dépendants des fluctuations climatiques
- Familles de marins morts en mer ou à la guerre
- Vieillards et femmes seules
- Journaliers victimes de la précarité de l'emploi.

Cette grande disparité économique-sociale va de doubler d'un clivage culturel. Alors qu'une partie de la société rezéenne reste profondément catholique, une frange importante s'affirme très tôt républicaine et va peu à peu se détacher de l'Eglise.

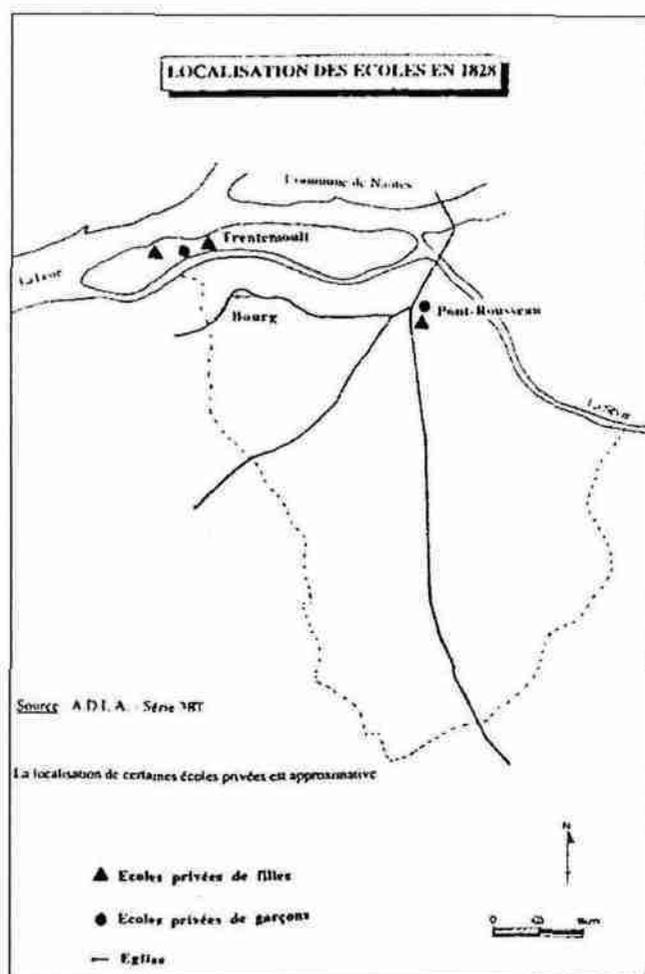
Je me propose d'extraire du mémoire de Dominique Avril la partie consacrée à la façon dont Rezé va affronter ces problèmes et prendre en main, tout au long du siècle, la formation de sa jeunesse.

### De 1800 à 1833

Jusqu'à la loi Guizot en 1833, pour l'ensemble de la France, l'enseignement primaire demeure, dans la continuité de l'Ancien Régime, le domaine réservé de l'Eglise. Celle-ci y offre à l'éducation chrétienne une place plus importante qu'à l'instruction. La Révolution a essayé de substituer au catéchisme traditionnel les doctrines républicaines, mais cette tentative a avorté faute de temps et de moyen.

En 1808, Napoléon crée l'Université et instaure le monopole de l'Etat sur l'enseignement. Désormais les écoles primaires (de garçons seulement ; l'éducation des filles n'est même pas mentionnée) seront soumises à sa surveillance. Encore faut-il qu'elles soient déclarées car il existe de nombreuses écoles "clandestines".

Contrairement à ce qu'on aurait pu redouter, le retour de la Monarchie ne s'accompagne pas de l'abandon des prérogatives par l'Etat. En 1816, la Restauration veut obliger les communes sans école à en ouvrir une pour accueillir les garçons. Le contrôle des maîtres s'organise : ils doivent désormais obtenir un certificat de moralité et une autorisation d'exercer sous la surveillance conjointe du maire et du curé. Pour les filles, les institutrices n'auront besoin du même certificat qu'en 1819 et seront placées sous le contrôle tout théorique du préfet.



A Rezé, si entre 1781 et 1833, le nombre d'écoles de garçons reste stable (2), celui de filles s'accroît de 2 à 3. S'y ajoutent plusieurs écoles clandestines. De même s'est mis en place un réseau d'enseignement à domicile difficilement contrôlable dont une certaine madame Laporte est un élément actif.

Selon le maire, beaucoup d'enfants vont à l'école à Nantes, cour Douard (près de l'actuelle rue des Olivettes) où les Frères des Ecoles chrétiennes leur dispensent un enseignement gratuit. Pendant ce premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, il existe donc à Rezé diverses pratiques d'instruction plus ou moins connues que le comité d'arrondissement ne prend pas en compte dans ses dénombrements.

Mais cette période reste ancrée dans la tradition de l'Ancien Régime après la tentative avortée d'une école publique pendant la Révolution : au recensement de 1807, il n'en reste plus trace

L'ordonnance de 1824 qui redonne aux évêques une partie des prérogatives du recteur en ce qui concerne l'enseignement primaire incite l'évêque de Nantes, Monseigneur de Guérines, à lancer une enquête qui, pour imprécise qu'elle soit, a le mérite de renseigner sur le réseau scolaire rezéen.

Les écoles de garçons situées à Pont-Rousseau et Trentemoult se signalent par une extrême pauvreté. Le secrétaire de mairie enseigne dans sa chambre et lorsque les inspecteurs y viendront, ils déploreront "l'état des locaux". Les écoles de filles tenues par les religieuses dispensent "l'enseignement chrétien et apprennent à se bien conduire, coudre, repasser, tenir une maison et lire".

L'essai de mixité dans une école des Trois-Moulins déclenche l'indignation du curé.

Rezé n'a ni école publique, ni école de charité et beaucoup d'enfants pauvres sont exclus du système.

Aucun local n'est spécialement conçu pour recevoir maîtres et élèves. La fréquentation dépend des lieux d'étude mais aussi des saisons : l'hiver, les enfants de Trentemoult sont isolés par la montée des eaux cependant que, dès le printemps, ceux de Pont-Rousseau s'adonnent aux tâches agricoles. Les filles fréquentent plus assidument que les garçons sollicités très tôt pour aider leurs parents.

### *Les maîtres et leur enseignement*

Beaucoup choisissent ce métier par nécessité matérielle et impossibilité de faire autre chose. Ils vivent misérablement de la rétribution des familles : 1 franc par mois pour apprendre à lire, 2 pour apprendre à écrire (ce qui pousse de nombreuses familles à interrompre la scolarité de leurs enfants pour ne pas subir un surcroît de frais). Certains accumulent plusieurs emplois : on a vu le secrétaire de mairie enseigner dans sa chambre. Monsieur Sauviller est à la fois cabaretier et instituteur. Mademoiselle Moulin sollicite un poste à Trentemoult « après avoir perdu son bien à Saint-Domingue et ayant son père impotent à charge » leur situation financière, ne leur permet pas de travailler gratuitement. De ce fait, très peu d'enfants sont accueillis sans payer : en 1831, 6 filles sur 36 et 4 garçons sur 64 recevront un enseignement à titre gracieux. Mais il sera constaté que ces enfants-là seront mis de côté par rapport aux autres.

Pendant cette période, la surveillance des maîtres est axée sur leurs opinions monarchiques et leurs pratiques religieuses. L'ordonnance de 1824 permet à l'évêque de Nantes d'envoyer les curés « visiter une fois par mois chaque école à un jour fixé et toutes les fois que chaque curé le jugerait convenable et sans s'être annoncé ». Ils doivent veiller à ce que les maîtres « mènent une vie sobre et régulière, remplissent fidèlement leurs fonctions et édifient par leur conduite, veillent avec soin à leur réputation, ne reçoivent pas d'enfant d'un autre sexe et, outre l'amour de la religion, cultivent celui du gouvernement ». Le ministre de l'Instruction, le comte Guernon de Ranville écrit : « *Sous le règne d'un fils de Saint Louis, l'Ecole sera monarchique mais avant tout, elle sera chrétienne sous le Roi très chrétien* ».

La méthode pédagogique est individuelle, chaque enfant vient à son tour près du maître suivre son enseignement puis retourne chez lui ou reste dans le local qui sert d'école. On apprend d'abord à lire puis, si les familles le désirent, à écrire, ce qui comporte la taille de la plume d'oie.

Par rapport aux autres communes rurales, Rezé, qui a compté jusqu'à 7 écoles, est favorisée. Par contre l'absence d'enseignement gratuit engendre un faible taux de scolarisation (10 à 40%) alors que dans le quatrième canton de Nantes où 88,5% des garçons scolarisés le sont gratuitement, le taux est de 79%.

Mais l'aspect pécuniaire n'est pas le seul élément : on trouve les écoles à Pont-Rousseau et Trentemoult, lieux de passage où l'influence de la ville agit le plus. De même, les populations les plus aisées se montrent les plus sensibles à l'importance de l'instruction. Le tournant de la Monarchie de Juillet va changer la donne.

## De 1833 à 1870

Témoins de l'évolution des mentalités, les pouvoirs publics légifèrent pour organiser le système scolaire.

1833 : loi Guizot

1835 : Création d'un corps d'inspecteurs

1850 : loi Falloux (qui renforce le pouvoir de l'Eglise "meilleur rempart contre l'anarchie")

1852 : le recteur nomme les instituteurs

1864 : le préfet peut nommer les instituteurs communaux.

Rezé ouvrira sa première école publique en 1835, la seconde en 1849 et les deux écoles privées de filles feront fonction d'écoles communales en 1867. La gratuité pour tous les enfants fréquentant l'école publique ne sera effective qu'en 1877.

A partir de 1833, de grandes transformations bouleversent le réseau scolaire de Rezé. La municipalité adopte une politique de développement de l'instruction des garçons. Malgré le surcroît de dépenses, les conseillers municipaux adhèrent à cette nouvelle position. Les controverses naissent plutôt de points de détails : nomination de tel instituteur, location ou construction d'un local

scolaire, etc. La mairie défend farouchement son indépendance et ses choix ainsi que son droit de surveillance des maîtres dont il semble qu'elle n'ait pas abusé.

Dans un très intéressant chapitre, Dominique Avril évoque ensuite la carrière de quelques instituteurs. Les lecteurs intéressés peuvent le retrouver dans le n°18 de l'Ami de Rezé (février 94)

Même dans les écoles communales, l'éducation chrétienne reste primordiale. Selon Guizot, l'instruction « devait se limiter aux connaissances les plus simples pour ne pas bouleverser l'ordre social ».

En 1852, le conseil académique de département de Loire-Inférieure édicte un règlement applicable aux écoles communales. Il débute ainsi : « *Le principal devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse et de graver profondément dans leurs âmes le sentiment de leur devoir envers Dieu, envers leur patrie, envers les autres hommes et envers eux-mêmes. Un christ doit toujours être placé dans la classe, les cours doivent toujours être précédés ou suivis d'une prière, et l'instituteur doit conduire les enfants aux offices les dimanches et les fêtes ...* » L'inspecteur Mabilais écrit dans un rapport sur les instituteurs de l'arrondissement de Nantes : « *C'est à peine si l'on trouve parmi les instituteurs une seule exception à la pratique du devoir religieux* ».

Mais c'est insuffisant pour l'Eglise et l'abbé Dautais écrit à l'évêque en 1865 : « *Un instituteur laïque, même religieux, ne fait que très insuffisamment l'affaire. Le succès de l'éducation chrétienne ne peut être obtenu qu'avec le dévouement d'une congrégation religieuse* ».

### Les écoles congréganistes

Avant la création des écoles de Rezé, un nombre important d'enfants fréquentaient des établissements tenus par des religieux : Cour Douard et Saint Jacques où les élèves les plus pauvres étaient nourris, habillés et blanchis en plus de l'instruction qu'ils recevaient. L'abbé

Viaud se montrait très défavorable à cet éloignement qui le privait de son autorité sur les élèves et leurs parents. De même l'abbé Dautais qui lui succède choisit d'ouvrir à Rezé une école de sœurs et une de frères pour faire cesser cet "exode" qui s'accomplit "au grand détriment de l'ordre et de l'influence du clergé paroissial". Pour lui, l'enseignement est "peut-être le moyen le plus efficace pour propager et soutenir la piété dans les paroisses".

Avant même la fin de la construction de l'église de Pont-Rousseau, il ouvre une école tenue par des sœurs de la "Congrégation de la Présentation de la Sainte Vierge" des Couëts. Il aura plus de mal à ouvrir une école de garçons et finira par convaincre le frère provincial des Frères de Ploërmel.

Pour entretenir les écoles et les enseignants, il crée « l'œuvre des écoles chrétiennes des frères et des sœurs de la paroisse de Saint-Paul et de Pont-Rousseau » dont l'activité principale réside dans la collecte de fonds, la fabrication et le ramassage de lots pour une tombola. Ce système fonctionne si bien que l'abbé Dautais y adjoindra un orphelinat (qui sera fermé au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat).

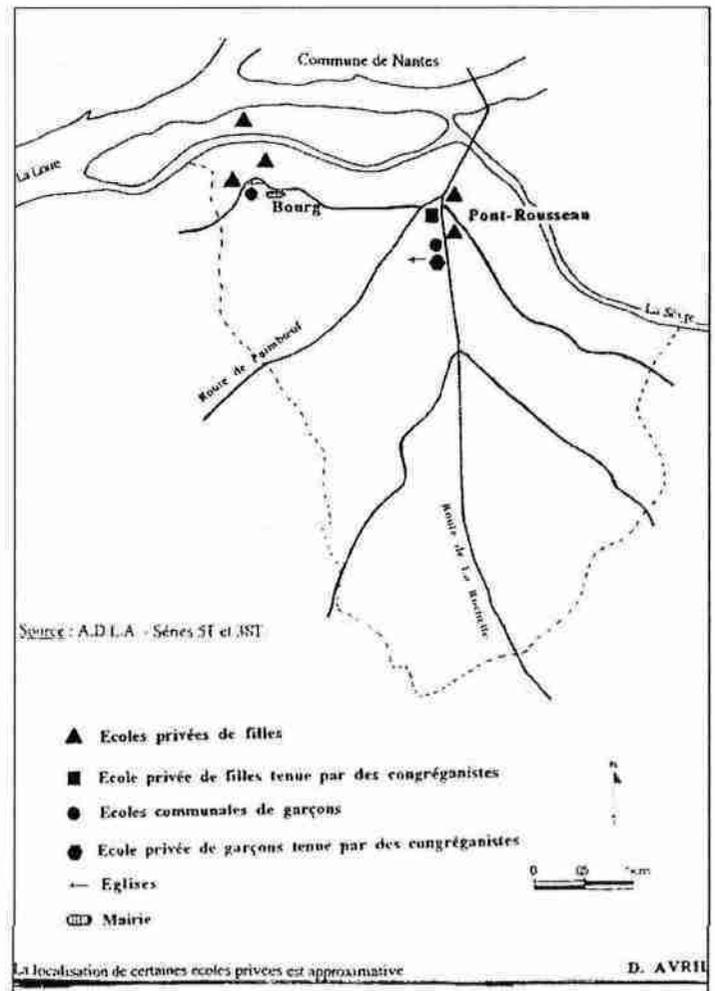
Les inspecteurs qui visitent l'école de filles sont satisfaits de l'enseignement et de la personnalité des enseignants, déplorant seulement la séparation des élèves en deux groupes : les "payantes" et les "gratuites".

### Le nouveau réseau scolaire

Les anciennes écoles privées tenues par des instituteurs laïques disparaissent progressivement. Treize instituteurs essayent de s'installer mais leur rétribution dépendant de leurs élèves, ils s'inscrivent parmi "les plus pauvres des travailleurs". L'un d'entre eux se fait d'ailleurs révoquer par le préfet « à cause de ses habitudes d'intempérance, de son caractère et de son manque de douceur envers les enfants ». A l'installation des Frères de Ploërmel, les seules écoles établies à Rezé sont les deux écoles communales.

### Concurrence entre école communale et école congréganiste

C'est à ce moment que commence une concurrence féroce. Au départ en retraite de l'instituteur communal, monsieur Albert, l'abbé Dautais essaie d'attirer "sa clientèle en tout ou grande partie" dans sa nouvelle école. De même, il caresse l'idée de faire admettre cette dernière comme école communale mais la politique scolaire du Second Empire l'en empêche. Vraisemblablement, les enfants scolarisés cour Douard et à Saint-Jacques viennent s'y inscrire, ce qui prouve que la fréquentation des écoles congréganistes de même que celle des communales est bien un choix éducatif de la part des familles. On ne note aucune corrélation entre l'origine socio-professionnelle des familles et leur choix. C'est une simple affaire de conviction.



### *Les écoles de filles*

Elles accueillent en 1867 les trois-quarts des filles scolarisées et fonctionnent bien, ce qui incite la municipalité à ne pas fonder d'école communale mais – ainsi que le permet la loi Duruy – de maintenir l'ancienne structure. Deux institutrices prennent l'engagement de se soumettre à l'inspection et d'admettre 40 ou 50 enfants gratuitement en échange d'une indemnité de 300 francs (les hommes en perçoivent 600). Elles sont veuves ou célibataires, ont peu d'exigences et mènent une « vie sédentaire et plus économique qui s'accommode mieux de cette profession dont les ressources sont si restreintes ». Les inspecteurs seront satisfaits de leur travail mais, selon l'abbé Dautais ; certaines ont « grand besoin d'être surveillées ». Des cinq écoles de filles, l'une est clandestine, dirigée par une institutrice qui se fait appeler madame "Capet-Bourbon" et que le préfet qualifie "d'aliénée mentale".

### *Les locaux*

Peu de locaux sont adaptés à un usage scolaire. « *Les sœurs faisaient une classe dans leur propre chambre ; une autre classe de faisait dans une serre et, par économie de terrain, une partie des enfants restait debout* », nous relate le maire. Le docteur Galicier, médecin à Rezé, raconte ; « *l'instituteur communal du bourg ne disposait ni de puits, ni de four et les latrines de l'école exigües, en mauvais état et présentaient des dangers pour la santé des enfants* ». Les frères étaient quand à eux, installés dans une petite maison basse sans eau ni cabinets et la cour de récréation ainsi que le préau « étaient placés à environ vingt mètres de l'école ».

Progressivement, la municipalité va apporter confort et sécurité en se montrant plus exigeante avant l'ouverture d'une classe et surtout en construisant des édifices spécialement destinés à l'école où un souci d'éclairage, de salubrité et de facilité de surveillance guidera les travaux.

### *Les maîtres*

Il en existe trois sortes ; les instituteurs publics (ou communaux), les privés laïques et les privés congréganistes. Certains, en raison du grand nombre d'élèves inscrits, engagent un ou plusieurs sous-maîtres en échange du gîte, du couvert et d'une indemnité de 200 francs. Ainsi, en 1863, la classe de l'école communale du bourg compte 180 élèves pour un maître et deux sous-maîtres.

Les conditions d'obtention du brevet sont plus rigoureuses, l'Ecole Normale de Rennes forme les éléments publics tandis que les congréganistes sont surveillés et sélectionnés par les religieux. Les inspecteurs leur reconnaissent une valeur pédagogique comparable contrairement aux membres des écoles clandestines.

La plus grande partie de leurs revenus provient des familles, l'Etat n'intervenant que pour accorder une récompense. Il faut donc « plaire aux parents » mais aussi au maire et au curé. Monsieur Hervé arrive à Rezé après une brouille avec le curé d'un poste précédent : ses élèves sont venus reprendre leurs livres et leurs cahiers.

### *Le contenu de l'enseignement*

Une évolution s'est dessinée par rapport au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1852, le règlement du Conseil du département stipule : « *l'enseignement dans les écoles primaires comprend nécessairement : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et des mesures* ». Il est aussi prévu qu'après autorisation, le maître peut enseigner : « *l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, les éléments d'histoire et de géographie, des notions de science physique et d'histoire naturelle applicable à la vie, des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique* ».

### Les manuels scolaires

« Il ne suffit pas d'apprendre à lire au peuple ; il faut, pour qu'il fasse bon usage de cette faculté, mettre à sa portée des livres instructifs et moraux ».

"Premier livre de lecture", "Morale en action", "Sages entretiens", "La Bible", "Civilité chrétienne", "Grammaire de Chapsal", "Grammaire de Lhomond" sont parmi les titres les plus cités de ces ouvrages dont on apprend par une relation d'inspection de 1843 qu'ils sont en quantité très insuffisante par rapport au nombre d'élèves.

### La pédagogie

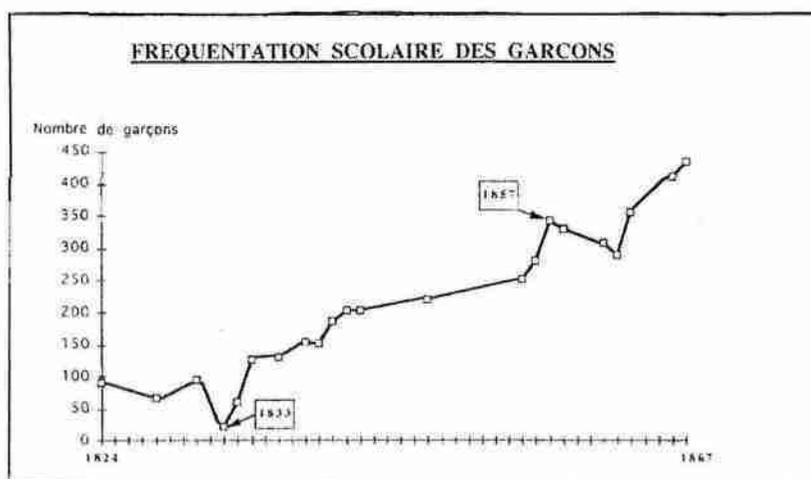
La méthode individuelle est délaissée au profit du "mode mutuel" et du "mode simultané" qui ont en commun de s'adresser à tous les enfants en même temps. Désormais, pour atteindre tous les élèves à la fois, la classe doit s'équiper d'un tableau ; les ardoises vont permettre d'échapper à la corvée de la taille des plumes ; l'écriture se simplifie et perd de son caractère ornemental. Il y a trois niveaux : le premier où on apprend à lire ;

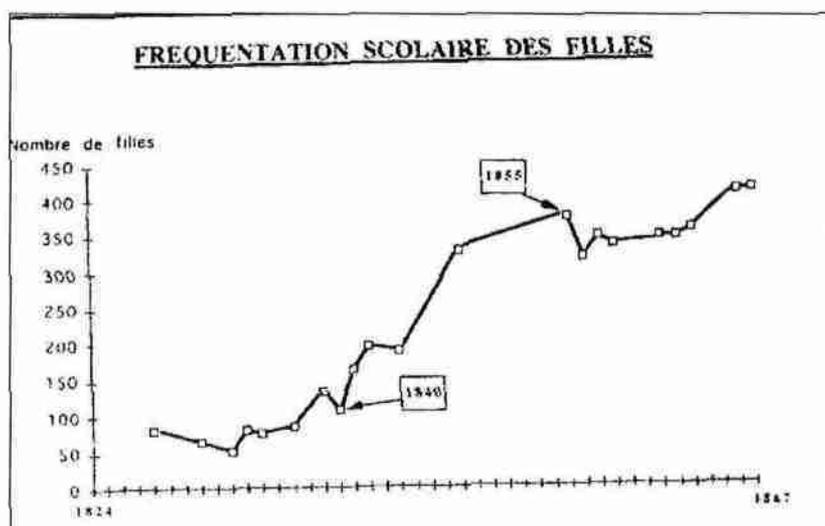
le second où on apprend à écrire ; et le troisième où on apprend le reste. Ainsi « beaucoup de parents ne laissaient leurs enfants que dans les divisions inférieures de l'école afin de ne pas être obligés de payer un taux de rétribution plus élevé.

### FREQUENTATION ET ALPHABETISATION

Aucune scolarité n'étant obligatoire, il est facile de juger l'intérêt des familles pour l'école et leur demande d'instruction. Les statistiques établies par les autorités en charge de l'enseignement, tout en n'étant pas vraiment fiables, permettent d'esquisser l'évolution générale.

De 1830 à 1855 : le nombre d'enfants scolarisés est multiplié par quatre. La fréquentation des filles est un phénomène de masse. Cependant, toute une frange de la population reste récalcitrante, surtout dans les campagnes. On note aussi des baisses d'effectifs au moment de la crise économique – (1857) car les familles appauvries ne paient plus la rétribution – et pendant l'épidémie de choléra.





### *L'assiduité*

Elle est totalement libre : les familles choisissent non seulement de scolariser ou non leur enfant mais aussi l'âge, la durée, la ou les saisons. Certaines familles n'envoient que les enfants en bas âge « car ils n'étaient pas productifs ». Le Conseil départemental décide donc d'adapter les rythmes scolaires : ainsi en été, les instituteurs peuvent ne faire classe qu'une demi-journée « les parents ayant besoin de leurs enfants soit pour les travaux agricoles, soit pour garder les bestiaux ».

### *L'alphabétisation*

Dans son rapport sur l'instruction dans l'arrondissement de Nantes, l'inspecteur Mabilais rapporte : « C'est à peine si on trouvait il y a vingt ans quelques personnes capables de lire. Il est aussi rare aujourd'hui d'en rencontrer ne le sachant pas ». Le recensement de 1866 classant la population selon la capacité à lire et/ou à écrire met à jour une accession massive de la population à la culture écrite au XIX<sup>e</sup> siècle. Et, particulièrement pour Rezé :

Ne sachant ni lire, ni écrire

Hommes : 40.86%

Femmes : 50.66%

Sachant lire :

Hommes : 0.86 %

Femmes : 3.14 %

Sachant lire et écrire :

Hommes : 58.28%

Femmes : 46.20 %

Le développement du réseau scolaire et les innovations pédagogiques n'expliquent pas seuls cette alphabétisation. Un intérêt véritable pour l'instruction est né et un instituteur de Port-Saint-Père explique que, dans une famille, lorsque l'aîné a fréquenté l'école, il transmet son savoir aux plus jeunes.

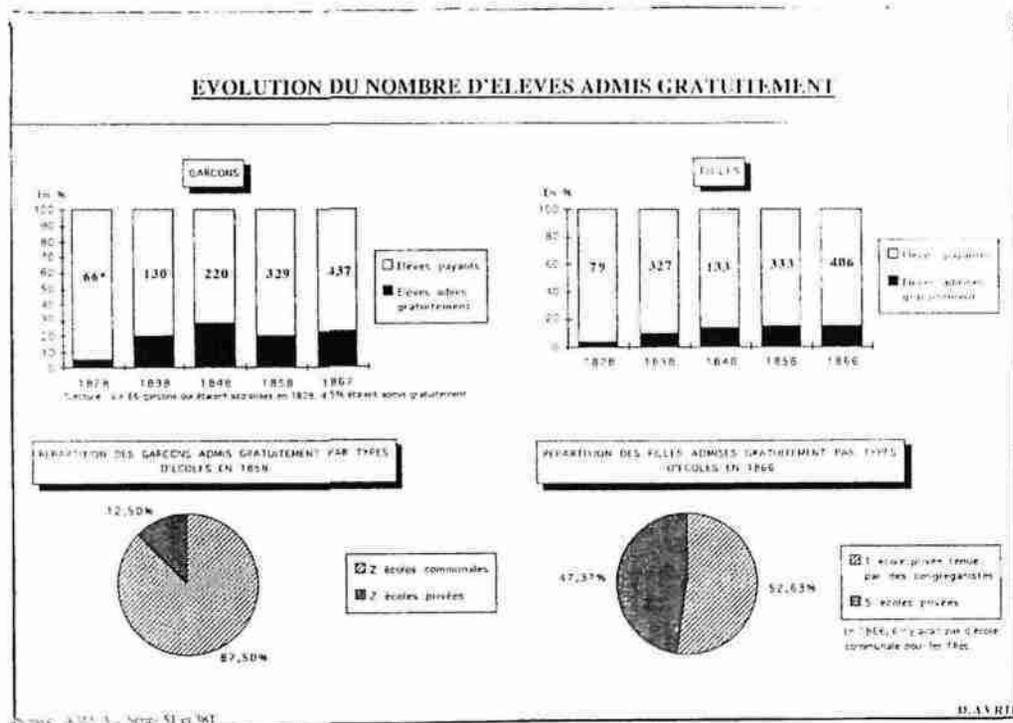
Le retard du monde rural est la conséquence de l'éloignement géographique des lieux d'étude, du médiocre niveau de vie, du besoin d'instruction moins important dans la vie quotidienne et des contacts moins fréquents avec Nantes.

Les joyeuses cours de récréation, les amitiés nouées sur les bancs d'école, les maîtres grondeurs ou débonnaires, tout ce qui a peuplé notre enfance, celle de nos parents et qui est désormais offert à chaque enfant de France forme le cortège folklorique d'un héritage inestimable : l'instruction dont Condorcet avait dit qu'elle était « un devoir de justice ».

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, notre pays s'est convaincu de l'importance de ce devoir et la loi de Jules Ferry constituera le point d'orgue de cette longue prise de conscience.

Dans cette vaste réflexion nationale, Rezé ne s'est pas laissé distancer. L'examen des registres matrimoniaux (dont les signatures ou au contraire leur absence atteste du "savoir-lire" ou de l'analphabétisme des souscripteurs) et leur comparaison avec ceux des autres

communes de Loire-Inférieure compose la conclusion de ce passionnant mémoire. Et le Rezéen Dominique Avril termine sur une phrase discrètement empreinte de fierté: « Là aussi, pour les hommes comme pour les femmes, Rezé apparaît en avance sur le reste du département ».



Ecole primaire en 1905



## INFORMATIONS DIVERSES

### **Responsables du bulletin**

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC  
Contact : M. KERVAREC , président - tél : 02 40 75 47 60  
Adresse internet ; [lesamisdereze@laposte.net](mailto:lesamisdereze@laposte.net)

Participer activement à notre association en nous faisant part de vos remarques ou en écrivant un article qui paraîtra dans le prochain bulletin.

### **Reprographie**

*Mairie de Rezé*

### **Mise en page**

#### **PROFESSIONAL SECRETARIAT**

La solution administrative pour  
**L'Entreprise – L'Association – Le Particulier**  
5, chemin des Coteaux – 44340 BOUGUENAIS  
Tél : 09 75 78 65 47 & 06 80 12 20 51  
E.Mail : [profess.secretariat@wanadoo.fr](mailto:profess.secretariat@wanadoo.fr)

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association Les Amis de Rezé.



